

Nouvelle série - N° 161

ISSN 0755-8805

BULLETIN
DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DE NÎMES

Année 2020

ACADÉMIE DE NÎMES
16 rue Dorée
Nîmes
2021

COMPOSITION DU BUREAU DE L'ACADÉMIE

pour l'année 2020

Ce bureau tient lieu de conseil d'administration

Président d'honneur : Didier LAUGA, Préfet du Gard

Président : Michel BELIN

Vice-président : Anne HENAULT

Secrétaire perpétuel : Alain AVENTURIER

Secrétaire adjoint : Bernard SIMON

Trésorier : Charles PUECH

Trésorier adjoint : Alain PENCHINAT

Bibliothécaire : Didier TRAVIER

Archiviste : Frédéric ABAUZIT

Adresses utiles :

Académie : Tél : 04 66 21 55 93

Courriel : academiedenimes@wanadoo.fr

Tous les envois de fonds doivent être faits par chèque bancaire au nom de l'Académie de Nîmes, 16, rue Dorée, 30000 Nîmes.

© by Académie de Nîmes – 2021

ISSN 0755-8805

TABLE DES MATIÈRES

Vendredi 10 janvier. M. Daniel J. VALADE , membre résidant. <i>Le Musée du Vieux Nîmes a cent ans</i>	7
Vendredi 24 janvier. Mme Paule PLOUVIER , membre non- résidant. <i>Malraux et Bernanos, une improbable rencontre</i>	15
Vendredi 7 février. Jean-François MARECHAL , Correspondant. <i>Origine et évolution du concept de Germanité</i>	21
Vendredi 28 février. Frédéric ABAUZIT , membre résidant. <i>Les pérégrinations scolaires d'un jeune protestant uzétien à la veille de la Révolution</i>	27
Mardi 30 juin. Séance exceptionnelle. Réunion du Bureau avec la participation des rapporteurs des commissions, des anciens présidents, des doyens des groupes.....	39
Vendredi 2 octobre. M. Xavier GUTHERZ , Correspondant. <i>Un Nîmois en Somalie, l'explorateur Georges Révoil (1852-1894)</i> ...	65
Mardi 20 octobre. Mme Danielle BERTRAND-FABRE , membre non-résidant. <i>Saint-Gély-du-Fesc : la guerre scolaire entre les Blancs et les Rouges (1830-1960)</i>	79
Relevé des principales décisions du Bureau au cours du dernier trimestre 2020	89
Faits académiques du dernier trimestre 2020	91
Commission du patrimoine. Synthèse des activités	97

Bernard CAVALIER, membre résident.

La crise du coronavirus. Réflexions 101

Michel BELIN, président

Réflexions des académiciens face à cette crise sanitaire 125

Alain PENCHINAT, membre résident

Osons choisir entre mondialisation et pouvoir d'achat 131

FAITS ACADÉMIQUES

Invitation à l'Audience solennelle de rentrée de la Cour d'Appel de Nîmes.	16
Distinction pour notre confrère Carol Iancu attribuée lors de la remise du prix Seligmann 2018 contre le racisme.....	16
Invitation à l'inauguration du festival de la biographie.	16
Passation de pouvoirs entre Simone Mazauric, présidente sortante et Michel Belin, nouveau président	19
Journées Européennes du Patrimoine, samedi 19 et dimanche 20 septembre	67
Création d'un nouveau site intégré au site web de l'Académie : « <i>Une promenade dans les faubourgs de Nîmes</i> ».....	67
Mise en ligne des Mémoires, année 2019.....	67
Décès survenus au cours de cette année	69
- Disparition le 29 avril à l'âge de 67 ans de Philippe Ritter, père de notre consœur Vanessa Ritter.	
- Décès le 27 mai à l'âge de 93 ans de notre confrère Henry de Seguins-Cohorn, membre honoraire.	
- Disparition de M. Roger Marès, époux de notre consœur Catherine Marès.	
- Décès à l'âge de 78 ans de Bernard Moreau, membre non résidant ayant démissionné en 2015.	
- Disparition vendredi 18 juillet à l'âge de 81 ans de Marie-Françoise Matouk, épouse de notre confrère Jean Matouk.	

- Décès le 9 août 2020, à l'âge de 37 ans, de Claélia Pigeaud, fille de Marie-Marguerite Bénel-Coutelou.
- Décès le 3 septembre de Madame Andrée Belin, mère de notre confrère, le président Michel Belin.

Démissions de Brigitte Maurin-Farelle, membre résidant et de Jacques Boissonnas, membre non résidant..... 68

Naissance vendredi 7 août de Nina, fille de notre jeune confrère Nicolas Cadène, membre résidant..... 70

Allocution du président Michel Belin en hommage à Samuel Paty, un enseignant martyr. 79

Notre confrère Jacques Boissonnas est nommé membre d'honneur de l'Académie de Nîmes..... 83

Démission de notre confrère le pasteur Jean-Pierre Gardelle, membre résidant. 83

Notre consœur Paule Plouvier, présidente du jury du prix de l'Académie, prix Issoire, souhaite mettre fin à ses fonctions. 83

Notre consœur Francine Cabane devient rapporteur de la commission du patrimoine, succédant à notre consœur Hélène Deronne..... 97

Faits académiques du dernier trimestre..... 91

- Décès le 25 octobre à l'âge de 83 ans de notre confrère Jean Matouk, membre résidant,
- Décès le 29 octobre à l'âge de 92 ans de notre confrère Jacques Galtier, pasteur de l'Eglise réformée, membre honoraire....
- René Ventura soutient mardi 10 novembre sa thèse et obtient le grade de docteur en Architecture.

Séance du 10 janvier 2020

**La séance est ouverte à 16 heures
sous la présidence de Simone Mazauric.**

Sont présents : Mmes Cabane, Deronne, Lassalle, Marès, Maurin-Farelle, Mazauric, Pallier, Poujoulat, Prat. MM. Abauzit, Abel, Audisio, Aventurier, Belin, Cavalier, Chabert, Emmery, Fougères, Gouget, Iancu, Victor Lassalle, Pierre Marès, Matouk, Meine, Meunier, Mutin, Penchinat, Puech, Salenson, Simon, Stephan, Trarieux, Daniel Travier, Didier Travier, Valade.

Excusés : Mmes Bertrand-Fabre, Hénault, Herrmann, Leroy, Plouvier. MM. Blanchet, Cadène, Contestin.

Correspondants présents : Mmes Bénéel, Blanc-Bijon, Brousmiche, Giacomoni, Torreilles. MM. Artus, Bourrat, Chillet-Pijac, Daudé, Faidit, Feller, Fournier, Guthertz, Krebs, Larnac, Maréchal, Mercier, Nicolas, Odilon, Ott, Pey, Polge, Pontvieux, Rouanet de Lavit, Simula.

Correspondants excusés : MM. Dominique Fabre, Frère Jean.

Madame le Président Simone Mazauric ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour et donne la parole au secrétaire perpétuel pour la lecture du compte rendu de la séance du vendredi 20 décembre qui est mis aux voix puis adopté.

Annonces

L'Académie française vient de dévoiler une version modernisée, plus ergonomique, de son fameux Dictionnaire, accessible en ligne. Ce nouveau portail donne accès, pour la première fois, à l'ensemble de l'entreprise lexicographique menée par l'Académie depuis 1694. <https://www.dictionnaire-academie.fr/>

Ouvrages

Notre confrère Daniel Travier offre à l'Académie l'ouvrage « *4 saisons en Cévennes* » paru aux éditions Alcide dont les textes sont de Jean-Paul Chabrol et Daniel Travier et les illustrations de Camille Penchinat.

Michel Fournier, correspondant, offre le célèbre dictionnaire de compositeurs établi par le musicographe belge François Joseph Féty (1784/1871). Il est constitué de 8 volumes parus en 1837 et de 2 volumes de supplément parus en 1881 post mortem.

Claude Larnac, correspondant, offre son dernier livre : « *À l'ombre du gnomon, les instruments de mesures antiques* » paru aux éditions de La Fenestrelle.

Jean-Michel Faidit offre sa dernière plaquette : « *Le Ciel aux quatre saisons. 2020* »

Nous avons reçu :

- Les Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté. Vol. 204. Années 2017-2018.
- L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen offre les actes du colloque « *11 novembre 1918 : amère victoire* » qui s'est tenu le 10 novembre 2018 à Rouen.

Madame le président Simone Mazauric introduit la communication de Daniel J. Valade en ces termes :

Monsieur,

Vous avez été élu membre correspondant de l'Académie de Nîmes en 1981, et vous en êtes devenu membre résidant en 1992. Vous êtes donc, non en âge mais sur le plan institutionnel, le doyen de notre compagnie aux travaux de laquelle vous vous efforcez, malgré vos nombreuses obligations, de participer avec la plus grande assiduité possible.

Votre présence dans cette compagnie n'a rien, il est vrai, d'accidentel ou de fortuit. Auprès du maire de Nîmes, vous exercez la fonction de délégué à la culture et à la tauromachie. Vous me permettrez d'être très discrète sur le second volet de cette délégation et je me contenterai de parler de la première. Qui trouve sans doute son aliment, sa matière première dans votre formation intellectuelle, qui a été celle d'un maître d'école, devenu maître d'application à l'Ecole du Mont Duplan, puis conseiller pédagogique. Pour avoir exercé la fonction d'enseignante à l'Ecole normale d'institutrices de Nîmes – puisqu'on distinguait alors, pour très peu de temps encore, Ecole normale d'instituteurs et Ecole normale d'institutrices -, je sais l'importance de ces deux fonctions, notamment celle de maîtresse ou de maître d'application, que j'ai pris tellement d'intérêt et de plaisir à voir exercer avec un réel bonheur par beaucoup de celles et de ceux pour lesquels la vocation pédagogique n'était pas un vain mot.

Vous avez cependant renoncé à l'exercice de la profession d'enseignant pour continuer à vous consacrer à la culture, mais sous une forme sensiblement différente dans le cadre de votre délégation auprès d'abord du maire de Nîmes Jean Bousquet, puis de Jean-Paul Fournier qui lui a succédé. Vous avez à ce titre, depuis 1983, organisé différentes manifestations culturelles d'importance, que ce soit, en 1984, la célébration du centenaire de la naissance de Jean Paulhan, ou la commémoration en 1985 du Tricentenaire de la Révocation de l'Edit de

Nantes, puis, en 1989, la célébration du bi-centenaire de la Révolution française, et même, ai-je lu, l'organisation d'un congrès d'épigraphie, ce qui, il est vrai, à Nîmes, où les inscriptions romaines abondent, n'a rien que de très normal si je puis dire.

Vous êtes surtout à l'origine de la création du festival de la Biographie qui se tient dans notre ville depuis 2002 (si je ne me trompe pas). Un festival qui rencontre chaque année un très grand succès en accueillant nombre d'auteurs – une centaine sont prévus cette année, ai-je pu lire dans l'article que le Midi Libre vient de consacrer à l'annonce de son édition de 2020 – et, bien sûr, des lecteurs et le public en proportion.

Ce succès interroge. Il permet d'abord d'enregistrer la permanence, la longévité, la bonne santé d'un genre littéraire très particulier. Alors qu'il a été souvent questionné, souvent aussi plus ou moins radicalement contesté voire condamné, - je pense, bien sûr, notamment à la proclamation de la « mort du sujet » et à la célèbre dénonciation par le sociologue Pierre Bourdieu de « l'illusion biographique » -, le genre continue néanmoins à être largement pratiqué et apprécié, si l'on en juge par le nombre de publications qu'il suscite et par le succès qu'il rencontre auprès du public. Il est vrai que la dénomination générique « biographie » recouvre des productions littéraires pour le moins diverses. J'entends essentiellement du point de vue de leur qualité littéraire. Mais telle n'est pas la principale question que je me pose à leur sujet. La question que je me pose est plutôt la suivante : que recherchent les lecteurs en lisant une biographie ? Qu'est-ce qui, dans ce genre, assure son succès ? Pourquoi ce goût pour les récits de vies, pour cette « présentation publique d'une vie privée », pour cette « présentation ou cette production de soi », dans laquelle certains veulent voir l'effet d'une « pulsion narcissique socialement renforcée » quand il s'agit d'une autobiographie ? Faut-il y voir l'expression du désir de se rapprocher des gens célèbres, d'accéder à leur intimité et donc, faut-il l'interpréter comme une forme de voyeurisme ? Ou faut-il doter la biographie (et l'autobiographie) d'une portée morale, didactique, à l'instar des Jésuites qui, au XVII^e siècle, mettaient la *Vie des hommes*

illustres de Plutarque au rang des instruments privilégiés de l'instruction morale, et élevaient l'histoire au rang de « maîtresse de vie » ? Faut-il plutôt, d'une façon cependant pas si différente (enfin, c'est une façon de parler, c'est très différent mais je ne peux ici et maintenant me livrer à cette comparaison), se rappeler les *Considérations inactuelles* (ou *intempestives*, la traduction n'est pas fixée) de Nietzsche qui distinguait plusieurs sortes d'histoire, parmi lesquelles l'histoire qu'il appelait l'histoire « monumentale ». Non pas l'histoire des monuments, mais l'histoire qui s'intéresse aux « grands hommes » et dont ont besoin, selon lui, tous ceux qui ont « besoin de modèles, d'initiateurs, de consolateurs » et qui trouvent dans la découverte des actions de ces « grands hommes » le fondement de leur croyance en l'humanité. Cette façon de découvrir la grandeur passée – mais aussi présente – entretient la croyance en la continuité de la grandeur à travers le temps et alimente la conviction que si la grandeur a été possible une fois, elle sera encore possible. Ainsi, toujours évidemment selon Nietzsche, l'homme puissant, c'est-à-dire l'homme désireux de créer de grandes choses, reçoit-il des incitations de cette histoire.

Je suis convaincue qu'il serait intéressant, un jour, dans le cadre du salon, de poser la question aux lecteurs de biographie qui s'y pressent. En ne doutant pas un instant que les motivations de ces lecteurs sont aussi diverses que l'est le genre lui-même, ce qui explique sans doute le succès de ce salon.

Aujourd'hui, vous allez évoquer, et plus encore je pense, détailler les circonstances de la création en 1920 du musée du Vieux Nîmes, dont nous célébrons par conséquent cette année le centenaire. Nous n'allons donc guère nous éloigner, et pas seulement spatialement, de l'Académie puisque le musée a été créé à l'initiative d'Henri Bauquier, membre durant une trentaine d'année de notre compagnie qu'il a présidée en 1931, et à laquelle il a fait don d'une partie de sa célèbre collection iconographique consacrée au comte de Chambord.

Notre intérêt vous est donc, si j'ose dire, doublement acquis et je vous donne avec une grande curiosité pour ce que vous allez nous apprendre, la parole.

Résumé. *Le musée du Vieux Nîmes a cent ans.*

Le 30 juin 1920, sur la proposition d'Henri Bauquier, maire-adjoint, félibre, écrivain, le Conseil municipal de Nîmes, présidé par Josias Paut, décide la création d'un « musée d'histoire locale ».

La « commission d'archéologie » a souhaité et obtenu cette réalisation.

Un rapport de 1924 rappelle que « le musée du Vieux-Nîmes a été organisé à l'imitation du musée Carnavalet et de celui du Vieux Marseille ». La plupart des objets réunis proviennent de dons particuliers des habitants de la ville, ayant rivalisé de générosité dans la constitution de ce reliquaire local !

Le musée est installé dans l'ancien évêché dont le premier occupant fut Mgr Anthyme-Denis Cohon en 1636. L'architecte du lieu est Alexis de la Feuille de Merville. Les travaux sont réalisés par Jacques Cubizol. Mgr Fléchier s'y installera dans des conditions spartiates.

Mgr Béguinot sera le dernier locataire de ce qui, après la séparation des Églises et de l'État, devient un « Palais des Arts ».

Cinq conservateurs ont dirigé le musée :

- M. Henri Bauquier
- M. Victor Lassalle
- Mme Christiane Lassalle
- Mme Martine Nougarède
- Mme Aleth Jourdan.

La philosophie du musée s'affirme ainsi : « Valoriser l'histoire de Nîmes, tout particulièrement de son industrie textile, depuis le milieu du XVI^e siècle jusqu'au milieu du XX^e siècle ».

Le musée propose une exposition permanente régulièrement revue, et une exposition temporaire annuelle. L'École supérieure des Beaux-Arts, le lycée Hemingway, l'université Unîmes...constituent des partenaires dynamiques.

15 000 visiteurs et 5 000 élèves sont reçus au musée chaque année.

1000 « bienfaiteurs » ont doté le musée de pièces de grand intérêt. Le premier d'entre eux fut le gardois Gaston Doumergue, alors Président de la République, qui le visita le 13 octobre 1924.

La collection comporte 39 départements, le plus important étant celui du textile (5917 objets), suivi de ceux des imprimés (3771) et, quasiment ex-aequo, des arts graphiques (2255) et des photographies (2251). Le nombre total d'éléments à l'inventaire est de 16 958.

Le musée comporta, jusqu'aux années 1960, un département « tauromachie », embryon de ce qui est, depuis 2001, le musée des Cultures taurines, géré par la Directrice du Musée du Vieux-Nîmes.

Châles, bas, armoires, céramiques d'Uzès, photos rares, jouets, ... sont autant de centres d'intérêt.

Le Livre d'or du Musée, ouvert à l'occasion de la visite de Gaston Doumergue, présente 40 pages illustrées. Trente et un artistes l'ont décoré d'aquarelles ou de dessins d'inspiration nîmoise (romanité, garrigue...)

Cent ans après sa création, le musée du Vieux-Nîmes est un haut lieu patrimonial, tant par son architecture que par ses collections. Il fait très justement la fierté des Nîmois et revêt un aspect pédagogique essentiel.

L'extension des collections, que rendra possible le transfert du Conservatoire qui « squatte » le premier étage, permettra une nouvelle et passionnante muséographie.

Après les questions d'usage, Madame le président Simone Mazauric invite l'assemblée à venir partager la galette des rois et une coupe de champagne dans les salons du premier étage. La séance est levée à 18 heures.

Séance du 24 janvier 2020

**La séance est ouverte à 16 heures
sous la présidence de Simone Mazauric.**

Sont présents : Mmes Deronne, Hénault, Herrmann, Marès, Mazauric, Pallier, Plouvier, Poujoulat. MM. Abauzit, Audisio, Aventurier, Belin, Cadène, Cavalier, Chabert, Fougères, Gouget, Iancu, Meine, Meunier, Mutin, Puech, Simon, Stephan, Trarieux, Didier Travier.

Excusés : Mmes Bertrand-Fabre, Cabane, Leroy, Maurin-Farelle, Prat. MM. Abel, Blanchet, Contestin, Emmery, Matouk, Penchinat, Daniel Travier, Valade.

Correspondants présents : Mmes Giacomoni, Torreilles. MM. Bourrat, Chalvidan, Feller, Galligani, Maréchal, Nicolas, Odilon, Ott, Pey, Simula.

Correspondants excusés : Mmes Bénel, Blanc-Bijon, Brandts, Brousmiche. MM. Artus, Chillet-Pijac, Dominique Fabre, Frère Jean, Polge, Pontvieux.

Madame le président Simone Mazauric ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour et donne la parole au secrétaire perpétuel pour la lecture du compte rendu de la séance du vendredi 10 janvier qui est mis aux voix puis adopté.

Information

Le 19 mars 2019, dans le Grand Salon de la Sorbonne à Paris, lors de la remise du prix Seligmann 2018 contre le racisme, le jury a attribué une

mention spéciale à notre confrère Carol Iancu pour son livre intitulé : *Les mythes fondateurs de l'Antisémitisme. De l'Antiquité à nos jours.* (Éditions Privat). Nous avons adressé à notre confrère nos plus vifs compliments.

Invitation

Vendredi 17 janvier, à 11 heures, l'Académie a été invitée à l'Audience solennelle de rentrée de la Cour d'Appel de Nîmes. Nos confrères, M. Charles Puech, président de la chambre honoraire de la Cour d'Appel de Nîmes, M. Jean-Yves Launay, avocat général honoraire près la Cour de Cassation, notre confrère Bernard Cavalier en sa qualité de président du Conseil presbytéral de l'Église protestante Unie de Nîmes, la présidente et le secrétaire perpétuel ont représenté notre Compagnie.

Ce vendredi 24 janvier à Carré d'Art, à 18 heures, nous avons été invités par notre confrère Daniel J. Valade à l'inauguration du festival de la Biographie, présidé par Pierre Assouline et Edgar Morin.

Ouvrages

Notre confrère Carol Iancu, membre non résidant, offre à l'Académie le livre édité aux Editions Privat : *Les mythes fondateurs de l'antisémitisme. De l'antiquité à nos jours.*

Claire Torreilles, correspondant, offre à l'Académie les deux tomes d'Enric Espieux publiés chez Jorn:

Tròbas I. 1947-1960. Poèmes I

Tròbas II. 1960-1071. Poèmes II

Madame le président Simone Mazauric introduit la communication de notre consœur Paule Plouvier en ces termes :

Madame,

Vous êtes membre non résidant de l'Académie depuis 2006, après en avoir été membre correspondant de 2004 à 2006. Depuis 2004, vous avez présenté cinq communications dont il est important, je crois, de rappeler les titres (ou les thèmes) : une première communication consacrée au poète libanais Salah Stétié, une seconde consacrée au poète Pierre Torreilles, deux communications consacrées à des peintres – Georges Clairfont et Jacques Clauzel –, enfin une communication consacrée à *Paule Pascal, une femme sculpteur dans la cité*. Vous avez en outre accepté de prendre la responsabilité, au sein de l'académie, de l'attribution du prix Issoire, ce qui, au regard des difficultés auxquelles se heurte l'attribution de ce prix, est tout à fait méritoire.

Je résumerai d'abord brièvement votre parcours intellectuel. Un parcours particulièrement remarquable puisque vous obtenez d'abord l'agrégation de lettres, puis l'agrégation de philosophie, ce qui n'est déjà sans doute pas très fréquent. Vous avez finalement donné, semble-t-il, la préférence aux lettres, puisque vous consacrez votre thèse d'État à *La poétique de l'amour dans l'œuvre d'André Breton*. Une façon de vous orienter vers la poésie, à laquelle vous allez ensuite vous consacrer pleinement, je vais y revenir. Il faut en effet préciser encore, pour être complet en ce qui concerne votre parcours intellectuel, que vous avez ajouté à votre double formation initiale celle de psychanalyste.

Sur le plan professionnel, après avoir enseigné en lycée, vous êtes recrutée comme assistante à la Faculté des Lettres de Montpellier où vous devenez professeur en 1980. Vous êtes professeur émérite depuis 2002.

Votre triple formation est-elle synonyme de dispersion ? Je ne le crois pas ou je dirai certainement non. Lors de votre réception à l'Académie, vous vous êtes vous même présentée comme une poéticienne. Une poéticienne est celle qui se livre à l'analyse critique de la poésie. Une activité dont il est aisé de deviner qu'elle est susceptible de mobiliser les compétences

de la « littéraire » autant que de la « philosophe » et de l'analyste, au sens freudien du terme, et d'en opérer la synthèse. Surtout, au centre de ces différentes approches et au cœur de vos préoccupations se trouve le langage, non pas, vous le précisez bien, le langage des structuralistes, c'est-à-dire un langage réduit à des structures intemporelles, immobiles, transcendantes à la réalité objective, au temps et à l'histoire mais le langage appréhendé dans sa capacité à nous relier au monde, aux autres et, cette fois, au temps et à l'histoire. Je ne prétendrai pas traiter ici et maintenant la question du rapport de la poésie à l'histoire. Je me contenterai de rapporter à ce sujet votre propre sentiment. Vous avez été en effet reçue à l'Académie au fauteuil de Jean-Michel Gaillard, un historien : c'était bien sûr pour vous l'occasion de tenter de préciser en quelle façon vous concevez ce rapport. Certes, les formes poétiques sont multiples, fort diverses et il est sans doute hasardeux de vouloir parler du rapport entre **la** poésie, au singulier, et l'histoire. Retenons simplement que contrairement à une certaine image très convenue sans doute et donc très fautive, surtout très partielle, le poète est, disiez-vous, très loin d'ignorer l'histoire. Bien plus, vous considérez le travail poétique comme un corps à corps du poète avec son histoire C'est en tout cas ce qu'invite à penser notamment l'œuvre de René Char – grand poète et grand résistant – une œuvre qui est, rappelez-vous, « traversée », « nourrie par toute l'histoire de son époque » et vous invitiez, au terme de votre intervention, à nouer ou à renforcer le dialogue entre le poète et l'historien, « autour, je vous cite toujours, d'une parole libératrice et éthique ».

Aujourd'hui c'est peut-être à la naissance de ce type de dialogue que nous allons assister, non pas cependant entre un historien et un poète mais entre Georges Bernanos et André Malraux, deux écrivains, un romancier et un essayiste que presque tout opposait, mais qui ont vécu, tous deux, au plus près, l'un des grands faits historiques du XX^e siècle : la guerre d'Espagne qui a provoqué entre eux un rapprochement inattendu ou, si l'on préfère, cette improbable rencontre que vous allez nous raconter.

Je vous donne la parole.

Résumé.

Malraux et Bernanos, une improbable rencontre.

Hormis le fait que tous deux sont des écrivains qui ont pareillement misé leur vie sur la littérature, l'espace social de leur naissance et de leur culture était, au départ, totalement incompatible. Cependant l'un et l'autre vont se trouver, poussés par les événements, dans la nécessité de revenir sur leur déterminisme.

Petit à petit, ils se transforment et la guerre d'Espagne va agir sur l'un comme sur l'autre comme un catalyseur. C'est dans la révolte que cette guerre suscite en eux, que leurs chemins se croisent. Cette communication se donne pour objet d'éclairer ce qui les a menés l'un et l'autre à cette transformation ainsi que d'analyser la façon dont leurs textes vont témoigner de leur besoin d'humanité.

Passation de pouvoirs.

Conformément à l'ordre du jour, il est prévu la passation des pouvoirs entre le président sortant et le nouveau président. Le secrétaire perpétuel prend la parole pour remercier chaleureusement Madame Simone Mazauric pour la qualité du travail réalisé à ses côtés en relation, bien sûr, avec le Bureau.

Selon la tradition, Madame le président Simone Mazauric remet à M. Michel Belin, nouveau président élu pour l'année 2020, les clés de notre compagnie.

Après avoir remercié les consœurs et les confrères pour leur bienveillante amitié, Simone Mazauric souhaite au nouveau président toute la réussite pour cette nouvelle année académique. Michel Belin remercie avec émotion Simone Mazauric et souhaite que cette nouvelle année soit riche en vie intellectuelle et en communications.

L'assemblée applaudit chaleureusement nos deux présidents. Le nouveau président Michel Belin lève la séance à 18 heures.

Séance du 7 février 2020

**La séance est ouverte à 16 heures
sous la présidence de Michel Belin.**

Sont présents : Mmes Bertrand-Fabre, Prat. MM. Abauzit, Audisio, Aventurier, Belin, Cadène, Cavalier, Chabert, Fougères, Gouget, Pierre Marès, Meine, Meunier, Puech, Simon, Stephan, Valade.

Excusés : Mmes Cabane, Deronne, Hénault, Herrmann, Marès, Maurin-Farelle, Mazauric, Pallier, Plouvier, Poujoulat. MM. Abel, Emmery, Iancu, Matouk, Mutin, Penchinat, Daniel Travier, Didier Travier.

Correspondants présents : Mmes Bénéel, Blanc-Bijon, Giacomoni, Torreilles. MM. Chalvidan, Feller, Jas, Maréchal, Nicolas, Odilon, Ott, Pey, Simula.

Correspondants excusés : Mme Brandts. MM. Artus, Chillet-Pijac, Daudé, Ott.

Monsieur le président Michel Belin ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour.

Il souhaite informer l'assemblée de quelques faits d'actualité concernant le domaine judiciaire et s'exprime en ces termes :

Je me propose en introduction de chaque séance de faire un point sur l'actualité judiciaire. Nous parlerons de l'importante réforme de la

justice telle qu'elle résulte de la loi de programmation et de la réforme de la justice du 23 mars 2019 mais nous pourrions également évoquer tel ou tel événement judiciaire qui viendrait à surgir.

Cette introduction sera brève et n'excèdera pas 5 minutes.

Aujourd'hui j'ai choisi de vous parler d'un événement qui a eu lieu, lundi 3 février : c'est la rentrée à Bordeaux de la promotion 2020 des futurs magistrats qu'on appelle auditeurs de justice.

297 élèves magistrats composent la promotion 2020. 223 sont d'anciens étudiants issus du premier concours, 74 des professionnels en reconversion : 18 fonctionnaires issus du 2^o concours, 7 du 3^o concours réservés aux personnes issus du secteur privé, et 46 recrutés sur titre.

En moyenne les auditeurs de justice sont âgés de 27 ans ; 73% sont des femmes et 27% des hommes. Ils sont rémunérés environ 1800 euros net par mois. Un auditeur de justice coûte environ 70 000 euros par an.

Ils entreront en fonction le 31 août 2022 après donc 31 mois de formation au cours de laquelle alterneront des stages et des apprentissages à l'école de Bordeaux.

Il donne la parole au secrétaire perpétuel pour la lecture du compte rendu de la séance du vendredi 24 janvier qui est mis aux voix puis adopté.

Ouvrages

Nous avons reçu :

- les Annales 2018-2019 de l'Académie cévenole.
- les Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse. Tome X. Année 2019.

Monsieur le président Michel Belin accueille le conférencier Jean-François Maréchal en ces termes :

Monsieur,

Vous êtes né à Liège mais vous n'êtes pas de nationalité belge. Votre famille, en effet, gagne dès 1948 notre pays si bien que vous acquérez la nationalité française par décret à la fin des années 50. Il vous plaît d'ailleurs de souligner que le nom de votre famille est bien français et que vos ancêtres ont toujours parlé notre langue. En qualité d'historien, vous rappelez que la Belgique a donné deux dynasties à la France ; celle des Mérovingiens qui, avec Clovis, a fondé la monarchie française et celle des Carolingiens dont le plus célèbre, Charlemagne, est originaire d'Herstal, commune qui est le berceau de votre famille. Vous êtes français jusqu'au bout des ongles, si vous me permettez cette expression, puisque vous servez l'armée française en Algérie après l'indépendance de 1962 à 1964. Plus de 80 000 militaires français étaient en effet restés après la signature des accords d'Évian pour participer à des opérations « d'apaisement et de désengagement ». Depuis l'année dernière, le parlement a décidé d'accorder à ces militaires la carte de combattant. Vous avez ainsi reçu le 11 novembre dernier à Marguerittes cette distinction.

Après avoir fait des études secondaires à Deauville, vous intégrez le prestigieux lycée Henri IV à Paris en classe préparatoire dans le but de passer le concours d'entrée à l'école des Chartes mais, comme vous ne supportez pas la vie à l'internat, vous êtes obligé de quitter cet établissement et vous poursuivez un cursus universitaire classique qui vous conduit jusqu'au CAPES d'histoire géographie et, l'archéologie vous passionnant, vous acquérez un diplôme d'études supérieures d'archéologie gallo-romaine et médiévale.

Votre carrière d'enseignant se déroule en région parisienne et à Paris intra muros. Votre travail d'archéologue se déroule sur des chantiers en Seine Saint-Denis, à Drancy mais aussi en province, notamment en Savoie. Vous abandonnez très vite la montagne pour la mer puisque vous vous spécialisez dans l'archéologie sous-marine. Vous participez en 1984 et 1985 aux fouilles au large d'Alexandrie et découvrez des

épaves de la flotte de Bonaparte, battue par celle de l'amiral Nelson en août 1798.

Vous devenez même le président de la société française d'archéologie sous marine (la SOFRAS).

Vous intégrez notre académie en qualité de correspondant le 30 novembre 2004. Vous êtes reçu par le président Pascal Gouget.

Vous avez fait une communication le 5 juin 2009 intitulé « L'homme est-il responsable du réchauffement climatique ? », communication au cours de laquelle vous rappelez qu'il existe également des explications naturelles au bouleversement du climat qui ne peut être imputé aux seules activités humaines.

Aujourd'hui nous quittons les étoiles et les fonds sous-marins puisque vous avez choisi de nous parler de l'origine et du concept de « Germanité ». L'origine du nom des Germains a divisé les spécialistes. On est à peu près certain toutefois que les mots Germains et Germanie apparaissent pour la première fois sous la plume de Jules César. Ils ont été repris ensuite par Tacite. Tous deux pensaient qu'il existait par conséquent un peuple particulier, singulier dans l'Europe du nord. Tacite dans son petit ouvrage intitulé « La Germanie » ira jusqu'à décrire la spécificité de ses habitants : « J'adopte quant à moi, l'opinion de ceux qui pensent que les habitants de la Germanie n'ont point été altérés par des mariages avec d'autres peuples et que cette nation est intacte, pure, semblable à elle seule. Aussi, la conformation des individus, quoiqu'en si grand nombre, permet de dire qu'ils sont partout les mêmes : les yeux sont tous fiers et bleus, les cheveux blonds ». On sait ce qu'il est advenu malheureusement de cette théorie quand elle est tombée entre les mains des nazis.

Je suis persuadé que vous allez aujourd'hui nous éclairer sur ces véritables origines des Gaulois et des Germains à travers les découvertes archéologiques et les écrits d'historiens que l'on avait perdus de vue.

Nous vous écoutons avec grand intérêt.

Résumé. Origine et évolution du concept de Germanité.

Le terme de « germain » n'existe seulement et uniquement qu'en latin et n'a rien, en philologie, de germanique. Il n'est d'ailleurs pas antérieur au premier siècle av. J.-C. et s'appliquait seulement à des Gaulois (ou Celtes) transrhénans pour la simple et bonne raison que ceux-ci ressemblaient tellement aux cis-rhénans que, lors de triomphes à Rome, où les prisonniers d'outre-Rhin étaient exhibés, les quolibets populaires fleurissaient et les qualifiaient de cousins « germains »...

Cela est raconté par l'historien Velleius Paterculus (*Histoire romaine, Livre II, 67*), peu connu, et qui n'a jamais retenu l'attention ! Strabon aussi traitait le mot de germain en calembour (cf. VII, 1, 2). Ils n'ont pas été pris au sérieux par les historiens, même modernes, parce qu'ils contredisaient les idées reçues et bien établies depuis César et Tacite, à savoir que les Germains existaient bel et bien... Et ces idées ont été rajeunies et amplifiées par le romantisme et l'historiographie nationaliste allemande. Ce fut et reste encore un dogme ! Le concept de germanité a été trop utilisé pour disparaître... En cherchant d'autres preuves, il semble donc que les Germains en tant que peuple précis, ayant une identité propre et parlant une langue non celtique n'existerait pas... De plus, on ne peut pas dire que le germanique, en tant que langue ou dialecte est différent du celtique, puisque l'on n'a strictement aucun texte dans cette langue (le germanique n'est attesté par aucun document, à part peut-être les inscriptions des deux casques de Negau, en basse-Styrie, dont l'une est celtique et l'autre... ne le serait pas, mais on peut alors se demander pourquoi une inscription serait germanique, puisqu'on ignore tout de cette langue... Ce n'est que par reconstitution de quelques mots et racines et grâce à l'anthroponymie et surtout la toponymie et plus particulièrement l'hydronymie, que l'on retrouve des similitudes puisqu'elles proviennent de l'indo-européen. Les Germains étaient donc très certainement des Celtes et, d'ailleurs, à cette époque toute l'Europe, à l'âge de la Tène, était celtique, ce que confirment les dernières découvertes archéologiques. Il y a là une contradiction qui curieusement n'est pas relevée ! Comment les Germains ne seraient-ils pas des Celtes

si les archéologues bien connus, comme Jean-Paul Demoule ou Olivier Buchsenschutz, reconnaissent actuellement que cette Europe celtique allait de la Sicile à la Scandinavie et de l'Irlande à la Mer Noire, et même au-delà, grâce aux développements récents de l'archéologie et de la linguistique, mais tout en continuant, à y placer des Germains qui ne portaient pas ce nom parmi les Celtes qui, eux, s'appelaient ainsi ?

Après les questions d'usage, le président Michel Belin lève la séance à 17 heures 30.

Séance du vendredi 28 février 2020

**La séance est ouverte à 16 heures
sous la présidence de Michel Belin.**

Sont présents : Mmes Deronne, Leroy, Mares, Maurin-Farelle, Pallier, Prat. MM. Abauzit, Audisio, Aventurier, Belin, Cadène, Cavalier, Chabert, Fabre, Gouget, Meine, Mutin, Penchinat, Puech, Simon, Stephan, Didier Travier, Trarieux, Valade.

Excusés : Mmes Bertrand-Fabre, Cabane, Hénault, Herrmann, Mazaauric, Plouvier, Pujoulat. MM. Emmery, Fougères, Iancu, Matouk, Meunier, Daniel Travier.

Correspondants présents : Mmes Béné, Giacomoni, Reboul, Torreilles. MM. Artus, Auriol, Bourrat, Canonge, Chillet-Pijac, Feller, Frère Jean, Gutherz, Jas, Maréchal, Nicolas, Odilon, Ott, Pey, Polge, Simula.

Correspondants excusés : Mme Blanc-Bijon, Brandts, Kusel. MM. Daudé, Galligani, Rouanet de Lavit.

Monsieur le Président Michel Belin ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour.

Il souhaite informer l'assemblée de quelques faits d'actualité concernant le domaine judiciaire et s'exprime en ces termes :

L'actualité juridique aujourd'hui est constituée par une décision intervenue en Allemagne le 26 février dernier, où la Cour constitutionnelle a déclaré non conforme à la constitution une loi réprimant le suicide assisté au nom du droit de la personne à décider d'elle-même. La décision personnelle de mourir fait partie intégrante du droit général de la personne.

Le président de la Cour a dit : « nous pouvons regretter la décision d'un malade de choisir de mourir, nous pouvons tout essayer pour le faire changer d'avis, mais nous devons finalement accepter sa libre décision ».

Cette décision pour autant n'autorise pas le suicide accepté ; elle le dépénalise laissant au législateur le soin de combler le vide ainsi créé.

L'Allemagne rejoint de nombreux pays qui eux, ont légalisé le suicide assisté : Pays Bas, Belgique, Luxembourg, Suisse ; d'autres pays tolèrent une forme d'aide à la mort en administrant au patient des doses létales de traitements anti douleurs.

Dans le suicide assisté, la personne se donne la mort en buvant une potion létale que le médecin lui a donnée. Le médecin se borne à fournir le produit. Dans les autres cas, lorsque c'est le corps médical qui administre le produit létal , on parle d'euthanasie

En France on a 2 articles du code pénal qui interdisent le recours au suicide assisté et qui peuvent servir de fondement à des poursuites contre des médecins qui auraient fourni ces produits létaux:

-la provocation au suicide est punissable de 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende si la personne s'est suicidée ou a tenté de se suicider

Cet article est d'usage peu aisé dans la mesure où le suicide n'est pas un crime ou un délit. On ne peut pas par exemple parler de complicité au suicide.

-le deuxième article est la non-assistance à personne en péril ? dans un arrêt de la Cour d'Appel de Paris, les juges avaient motivé leur condamnation sur ce fondement ainsi : « la volonté d'une personne de mettre fin à ses jours et donc de se mettre elle-même dans une situation de péril, ne dispense pas de l'obligation de porter secours, devoir d'humanité lié à la protection de la vie d'autrui ».

On peut se demander toutefois si ces poursuites sont bien fondées ;

- d'une part si la personne décide librement de se donner la mort, elle le fait pour échapper à des périls qui à ses yeux sont bien plus grands que la mort , dans ces conditions celui qui l'aide ne s'abstient pas à lui porter assistance, bien au contraire

- d'autre part on peut se demander puisque le suicide n'est pas un délit, s'il ne fait pas partie des droits naturels et des libertés de tout un chacun de faire ce qui ne nuit pas à autrui.

Une question prioritaire de constitutionnalité pourrait être posée dans le cadre de poursuite sur ce fondement et amener le conseil constitutionnel à se prononcer sur le suicide assisté.

Le président informe l'assemblée de la réunion qui vient de se tenir en début d'après-midi concernant la conception d'un ouvrage qui évoquerait Nîmes et les Académiciens. Un comité de pilotage présidé par Robert Chalavet assisté de Bernard Simon et de Pierre Chilllet-Pijac accepte cette tâche. Toutes les précisions sont décrites en fin de ce compte rendu.

Le président donne ensuite la parole au secrétaire perpétuel pour la lecture du compte rendu de la séance du vendredi 7 février qui est mis aux voix puis adopté.

Nous venons d'apprendre la disparition de Georges Laval, ancien titulaire de l'orgue de la Cathédrale de Nîmes. Il s'impliqua beaucoup pour la reconstruction de cet orgue de 1977 à 1982. Georges Laval avait

été élu en 1995 dans la classe des Correspondants. Ses obsèques se sont déroulées mercredi 26 février 2020 à 15h00 à la Cathédrale.

Nous avons également appris la disparition de Robert Doria qui avait été élu dans la classe des Correspondants en 1984 et qui avait démissionné pour raison de santé en 2006. Rappelons que Robert Doria avait été un bienfaiteur de l'Académie puisqu'il avait fait restaurer les chaises en cuir de la salle des séances ainsi que le dessin de Van Loo représentant Jean-François Séguier lorsqu'il était jeune. Nous avons adressé à son fils Jean-Marie nos plus sincères condoléances.

Notre ami Thierry Martin nous invite aux manifestations organisées samedi 7 mars et dimanche 8 mars pour l'ouverture de la Cathédrale d'Alès suite à sa restauration. Le programme est affiché sur le panneau du premier étage et vous sera communiqué par courrier électronique.

Puis, le président donne successivement la parole à :

- Gabriel Audisio qui informe l'assemblée de la mise en ligne sur le site web de la dernière version de l'inventaire qui comporte actuellement 4075 entrées.
- Hélène Deronne qui signale l'organisation d'un voyage à Carthage au mois de novembre qui s'inscrit dans le cadre du second colloque « Arc méditerranée ».

Hélène Deronne informe également l'assemblée de la création d'un nouveau site web dédié à la visite des faubourgs de notre ville. Le texte de présentation de ce projet est retranscrit à la fin de ce compte rendu.

Ouvrages

Nous avons reçu :

- Le Bulletin de la Société Archéologique, Historique, Littéraire et Scientifique du Gers. N°434. Année 2019.
- Le Bulletin Historique et Scientifique de l'Auvergne. N°810. Année 2016.

Monsieur le président Michel Belin accueille le conférencier Frédéric Abauzit en ces termes :

Cher confrère,

Auriez-vous voulu me mettre en difficulté que vous ne vous y seriez pas pris autrement ; vous savez que la présentation de la conférence comporte au moins une partie consacrée à rappeler à grands traits celui qui va parler.

Or, vous avez été installé au sein de cette Académie, il y a seulement un peu plus de 13 mois, le 4 janvier 2019 précisément. A cette occasion le président Simon avait brossé de vous un portrait encore dans toutes les mémoires. Ce serait mal connaître la capacité exceptionnelle d'écoute, l'attention infaillible de nos consœurs et confrères que de vouloir à si peu d'intervalle leur rappeler ce qu'ils ont par définition retenu.

Et vais-je vous l'avouer, avoir eu en charge ce discours de réception aurait constitué une difficulté, dans la mesure où en parlant de vous j'aurais parlé de moi ou ce qui aurait été plus simple mais sans doute déplacé, en parlant de moi j'aurais parlé de vous. En effet vous avez suivi une scolarité au lycée Daudet où je vous ai précédé de peu d'années, vous avez fait comme moi, votre droit à Montpellier. Vous avez ensuite gagné le ministère de l'environnement alors que je devenais à la préfecture du Gard chef du bureau de l'environnement ; vous êtes ensuite devenu magistrat mais de l'ordre administratif tandis que je préférais l'ordre

judiciaire. Et Uzès dans tout cela me diriez-vous aller définitivement nous distinguer et bien non, puisqu'en présidant la commission départementale des sites perspectives et paysages à la Préfecture, j'avais le plaisir et l'honneur de recevoir un des membres éminents de cette commission, la marquise de Crussol. C'était pour nous l'occasion de parler du patrimoine d'Uzès, une des premières villes à bénéficier de la protection de la loi Malraux et berceau comme chacun sait d'une grande partie de la famille Abauzit. Bref la vie est ainsi faite : je ne sais qui courait après l'autre en tout cas nous ne nous sommes jamais croisés jusqu'au jour où nos destins se sont enfin rejoints sur les fauteuils de cette noble institution. Qui aurait pu l'imaginer ?

Votre intégration et votre adaptation au sein de cette Académie est remarquée puisque vous avez intégré la commission des programmes et vous avez surtout accepté de succéder à Gabriel Audisio au poste d'archiviste. Les archives vous connaissez car vous allez nous parler de quelqu'un qui est une ressource exceptionnelle dès lors qu'on veut s'intéresser à l'histoire de la ville d'Uzès, il s'agit de Louis Siméon Abauzit. A en croire un étudiant qui a rédigé une thèse sur l'église réformée d'Uzès, les registres de la ville font cruellement défaut puisque sur les quarante dernières années du XVI^e siècle, les archives municipales n'ont conservé que les délibérations de quatre années. Les historiens seraient par conséquent privés de documents si des uzétiens comme Siméon Abauzit n'avait pris soin de recueillir et conservé les pièces les plus intéressantes de l'histoire de sa ville. Ce dernier a transcrit dans des registres, diverses notes qu'il a rassemblées sur Uzès et les uzétiens, recueillies et conservées dans les archives de l'hôtel de ville, de l'évêché du chapitre, du duché, de l'ancienne viguerie et par des particuliers. Bref une mine incontournable détenu et rassemblé par un personnage à n'en pas douter au destin singulier que vous allez à présent nous présenter. Nous vous écoutons avec grand intérêt.

Résumé. *Les pérégrinations scolaires d'un jeune protestant uzétien à la veille de la Révolution.*

Louis Siméon Abauzit, né en 1771 à Uzès, est mort sans postérité dans la même ville en 1835. Bien connu comme historien et mémorialiste d'Uzès, il a laissé de nombreux et volumineux manuscrits, des écrits de réflexion, d'agriculture, d'histoire, de souvenirs. Très peu en a été publié.

La première partie de la communication repose sur les souvenirs scolaires de Louis Siméon, dans les derniers lustres précédant la Révolution. Sa famille, de religion protestante, répugne à le confier à l'enseignement élémentaire officiel, par peur de l'évêque d'Uzès, qui est très hostile aux protestants, mais aussi aux jansénistes et aux Lumières. Aussi l'enfant va-t-il devoir expérimenter plusieurs écoles privées, la plupart pittoresques. Toutefois, la peur de l'évêque venant à s'éteindre, il rejoindra pour un temps l'enseignement des Frères, puis avec l'arrivée du successeur du prélat, très tolérant, il finira par fréquenter sans crainte le collège d'Uzès.

La seconde partie est consacrée à son séjour alsacien. A onze ans il rejoint l'École militaire de Colmar, qui ne reçoit que des enfants protestants, la plupart suisses et alsaciens. Cette institution renommée, qui prendra plus tard le nom d'Académie de Colmar, avait été créée par Théophile Conrad Pfeffel (1736-1809), considéré comme le plus grand écrivain alsacien de son siècle, célèbre pour ses Fables. Les élèves, s'ils choisissaient ensuite le métier de soldat, avaient vocation à rejoindre les régiments étrangers du Royaume de France, si précieux pour la Monarchie, et où les nombreux officiers protestants pouvaient exercer librement leur religion.

Pfeffel, qui était devenu aveugle à vingt-deux ans, dirigeait l'école avec l'appui essentiel de son ami François Lersé, « inspecteur des ordonnances militaires », un ancien camarade d'université de Goethe. Il s'agissait pour les pédagogues de Colmar d'éveiller les élèves à la

tolérance et à l'amour des hommes, en veillant aussi à leur développement moral, intellectuel et physique. Le mémorialiste uzétien n'aura que reconnaissance pour les directeurs de l'école, auprès desquels il confie avoir passé « *les années les plus agréables et les plus heureuses de sa vie* » : ces philanthropes auront contribué à faire de lui « *un honnête homme et un homme heureux.* »

Après les questions d'usage, le président Michel Belin lève la séance à 17 heures30.

Ouvrage : Nîmes, vu par les académiciens.

Vendredi 28 février 2020, le groupe informel chargé de réfléchir à la conception d'un ouvrage qui évoquerait Nîmes et les Académiciens, s'est réuni et a arrêté les dispositions suivantes :

- création d'un comité de pilotage présidé par Robert Chalavet assisté de Bernard Simon et de Pierre Chilllet-Pijac qui ont accepté tous les trois cette tâche.
- ce comité sera chargé d'établir une charte à l'attention de tous ceux qui souhaiteraient écrire un article dans cet ouvrage.
- ce comité aura également pour mission de coordonner et au besoin sélectionner les projets de texte et ainsi de les valider.
- l'ouvrage s'intitulera « Nîmes, vu par les Académiciens ».
- Le comité sera chargé de rechercher un éditeur.

Il s'agit à travers ce livre, d'une part de rendre compte de la manière dont des Académiciens célèbres ont parlé de Nîmes mais aussi d'évoquer quelques passions de Nîmes que les Académiciens d'aujourd'hui voudraient faire partager.

Quelques idées de sujets ont été lancées :

- les formes de tauromachies,
- comment les magistrats académiciens ont-ils vu Nîmes,
- les femmes dans l'Académie,
- la présence Sarrasine à Nîmes,
- les membres du Conseil Municipal nîmois académiciens,
- Marc Bernard parlant de Nîmes.

L'objectif est de présenter à un éditeur un texte au 1-10-2021.

Ce projet sera soumis à la validation du Bureau lors de sa prochaine réunion le lundi 9 mars et à la séance administrative du vendredi 13 mars.

*

**

Une promenade dans les faubourgs de la ville de Nîmes.

Hélène Deronne.

Si le quartier de l'Ecusson est préservé dans sa totalité en tant que site patrimonial remarquable doté d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur, on peut regretter qu'à part le Jardin de la fontaine et l'enceinte augustéenne, protégés au titre des monuments historiques, il n'y ait que peu de protections dans les faubourgs et alentours.

Les « faubourgs » sont les quartiers situés autour de l'Ecusson dont le tracé correspond aux remparts de 1356. Ils apparaissent dès le XIII^e siècle autour des grands couvents installés hors des murs, près des portes principales. Les faubourgs se développent considérablement au XVIII^e siècle, avec la création par Jacques Philippe Mareschal, ingénieur du Roi, du Jardin de la Fontaine, du canal et de la ville nouvelle autour de l'axe du Cours Neuf. En 1785, le projet de Jean-Arnaud Raymond,

architecte du Roi et de la Province du Languedoc, de supprimer les remparts médiévaux et d'ouvrir la ville vers le Sud, renforce la place de ces faubourgs. Au XIX^e siècle, l'arrivée du chemin de fer et la création de l'avenue Feuchères ont entraîné l'urbanisation de ces quartiers Sud et permis, avec le développement industriel, de compléter les faubourgs.

Depuis plusieurs années, nous remarquons une modification des paysages urbains au détriment parfois de bâtiments anciens qui présentent ou présentaient un intérêt patrimonial réel. Les membres de l'Académie de Nîmes, conscients de cette pression immobilière, ont souhaité, à travers la commission du patrimoine, sensibiliser tous les publics au vif intérêt que présentent ces faubourgs sur le plan urbanistique, architectural et patrimonial, répondant par la même, à l'une de ses missions, la sensibilisation des Nîmois à son patrimoine bâti.

Afin de vous aider à découvrir la richesse des faubourgs de la ville de Nîmes, nous vous proposons une promenade, quartier par quartier, en regardant les façades de ces maisons et immeubles et comprenant la « stratigraphie historique » particulièrement riche, tout en aiguisant votre curiosité.

Le premier sera le **quartier de la gare**, qui s'inscrit dans un tissu économique et architectural fort intéressant. Chaque bâtiment sera étudié suivant un plan défini : quelques mots sur son histoire, la présentation de l'édifice, la description de sa façade et de son intérieur pour les édifices publics, un coup d'œil sur les parties insolites et cachées. Des photographies viendront agrémenter l'ensemble.

À un rythme régulier, chaque deux mois, un nouvel édifice et sa description viendront rejoindre les fiches du quartier étudié.

Nous vous souhaitons autant de plaisir que nous en avons eu en faisant ce travail à votre intention.

Remerciements

Toute l'équipe de la commission du Patrimoine de Nîmes, tient à remercier très chaleureusement le service des Archives municipales en la personne de son chef de service, Monsieur Vazeilles et de Madame Corinne Potay, chargée de documentation et des recherches historiques. Ce travail est une sélection du «Diagnostic patrimonial des faubourgs de la ville de Nîmes, quartiers anciens à l'exclusion des parties concernées par l'AVAP». Ce diagnostic avait été réalisé en son temps (2015). Objet d'une présentation publique lors de cette même année 2015, il n'a pas été publié. Ce diagnostic avait pu être réalisé grâce à la complicité des membres de la Commission du patrimoine et de personnes ressources : mesdames Hélène Deronne, Madeleine Giacomoni, Vanessa Ritter, messieurs Robert Chamboredon, Henri Hugues, décédé, Georges Mathon, Jean-Louis Meunier, Jean-Michel Ott, Philippe Ritter. Une commission extraordinaire se réunissait quand cela était nécessaire, pour donner un avis éclairé sur les appréciations des bâtiments retenus. Elle se composait de messieurs Philippe Aramel, architecte des Bâtiments de France, Antoine Bruguerolle, académicien de l'Académie de Nîmes et architecte à la compétence reconnue par l'UNESCO, Laurent Hugues, conservateur des Monuments Historiques, Pascal Trarieux, conservateur des Musée des Beaux-arts de Nîmes.

À toutes ces personnes qui ont donné temps et compétence, un très grand merci. Un merci chaleureux également à Alain Aventurier, Secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes responsable de la bonne marche de ce site.

Hélène Deronne, rapporteuse de la Commission du patrimoine, Antoine Bruguerolle, Francine Cabane, Madeleine Giacomoni, Jean Louis Meunier, Jean Pey, Pascal Trarieux
Tous droits réservés à l'Académie de Nîmes.

Séance exceptionnelle

Réunion du Bureau

**avec la participation des rapporteurs des commissions,
des anciens présidents, des doyens des groupes.**

Mardi 30 juin - 17 heures - salle des séances

Compte rendu

Bureau

Présents : Michel Belin, Alain Aventurier, Bernard Simon, Didier Travier, Frédéric Abauzit.

Excusés : Anne Hénault, Alain Penchinat, Charles Puech.

Collège des anciens Présidents

Présents : Hélène Deronne, Simone Mazauric, Michèle Pallier, Gabriel Audisio, Jean-Louis Meunier.

Excusés : Catherine Marès, Guilhem Fabre, René Chabert, Bernard Fougères.

Rapporteurs des commissions.

Présents : Francine Cabane (Patrimoine). Hubert Emmery (Programme), Hélène Deronne (Arc méditerranéen). Anny Herrmann (Publications) excusée représentée par le secrétaire perpétuel, Jean-Louis Meunier et

Frédéric Abauzit (Bibliothèque et archives), Charles Puech (Finances), excusé représenté par le secrétaire perpétuel.

Doyens des groupes : Hélène Deronne, Daniel J. Valade, Gabriel Audisio.

SOMMAIRE

Discours de bienvenue du Président Michel Belin

La vie de l'Académie pendant le confinement

- Les travaux de la commission du patrimoine.
- Les travaux de la commission des publications.
- Bilan provisoire de l'ouvrage *Nîmes vu par les académiciens*.

Quelques informations essentielles

La vie de l'Académie après le confinement

- Journées du patrimoine : organisation de visites assurées par Francine Cabane.
- Comment vivre avec la Covid 19 : résultat du sondage.
- Organisation des séances à partir de septembre.

Annexe 1 : CR commission du Patrimoine. Hélène Deronne

Annexe 2 : CR commission des publications. Jacques Meine

Annexe 3 : Ouvrage *Nîmes vu par les académiciens*. Robert Chalavet

La salle des séances a été reconfigurée pour pouvoir accueillir les participants en respectant les 4m² réglementaires.

Le président Michel Belin ouvre la séance en ces termes :

Chères consœurs, chers confrères

L'Académie confinée, l'Académie étouffée, l'Académie bâillonnée mais l'Académie libérée, si désirée enfin retrouvée.

Nous voilà réunis dans une configuration certes inédite mais qui permet au « noyau dur » de notre compagnie de se rassembler. Je ne peux dissimuler ma joie, mon bonheur de vous revoir et je pense qu'il est unanimement partagé même s'il n'est pas totalement complet puisque tous les académiciens n'ont pas pu être invités à partager cet instant. La période que nous venons de vivre a été d'autant plus difficile qu'elle s'est traduite par l'application de règles, comme l'éloignement social et la difficulté d'échanger qui allaient à l'encontre de notre raison d'être. Fort heureusement nous avons été épargnés et nous n'avons pas eu à déplorer de décès. Nous devons nous en réjouir mais également avoir une pensée pour toutes celles et tous ceux qui ont été frappés par ce virus redoutable.

S'il nous est apparu nécessaire d'organiser cette réunion, c'est pour que nous puissions avec les académiciens les plus expérimentés, étudier dans quelles conditions une reprise totale de nos activités est possible. Votre avis est important et éclairera les membres du Bureau mais nous souhaitons tout autant, au cours de cette réunion, vous informer ou à tout le moins attirer votre attention sur certaines contraintes techniques et financières incontournables et qui nous interdit d'envisager des solutions certes séduisantes dans l'absolu, mais peu réalistes. Les progrès techniques, les moyens modernes de communication laissent entrevoir des possibilités inédites comme la vidéo transmission qui permettrait à chacun de rester chez soi tout en assistant et en participant à nos séances ; nous verrons que ce n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît.

Avant d'aborder plus au fond cette question, je voudrais vous présenter la situation telle que je la vois et la problématique qui se dessine autour de deux cas de figure. Cette problématique est celle d'aujourd'hui ; elle peut évoluer très vite dans un sens ou un autre et il faudra que nous ayons une capacité d'adaptation

1° cas : le virus est derrière nous, l'épidémie terminée.

Dans une telle hypothèse, l'Académie peut évidemment reprendre ses activités au même rythme et dans les mêmes conditions que celles d'avant le 12 mars. D'ores et déjà, nous pourrions fixer la date de la séance administrative et inviter la commission du programme à fixer les échéances d'ici au 31 décembre 2020. Il s'agit évidemment de la solution la plus simple et la plus optimiste. Plusieurs éléments plaident en faveur de cette solution. D'abord, il apparaît qu'au niveau national, la date de la fin de l'état d'urgence sanitaire fixée au 10 juillet ne soit pas remise en cause et il est certain que nous sommes dans une phase de « déconfinement » de plus en plus important. Par ailleurs, les pouvoirs publics insistent pour que la reprise économique soit le plus large possible. Enfin plusieurs scientifiques estiment que le virus aurait un caractère saisonnier nous mettant ainsi à l'abri d'ici à l'automne, thèse corroborée par la chute régulière du nombre de décès et de cas décelés.

2° cas : le virus est toujours là mais il faut vivre avec, et non plus se confiner.

Dans cette situation, la reprise de nos activités ne pourrait se faire sans le respect de quelques contraintes qui ont pour objet d'éviter une reprise générale de l'épidémie. Il faudrait par conséquent respecter les gestes barrières, la distanciation d'un mètre, le port du masque dans certaines configurations et la possibilité de se désinfecter avec des produits hydro alcooliques. Le respect de la distanciation impliquerait la présence dans la salle des séances de seulement 24 personnes. Il conviendrait d'avoir recours à des inscriptions préalables et par conséquent à une sélection de celles et ceux qui auraient le droit d'être présents physiquement.

Cette solution est peu satisfaisante car « la sélection » des heureux élus donnerait évidemment lieu à des controverses que je veux éviter. Nos médecins que nous avons consultés, pensent que la prudence s'impose et que les gestes barrières ainsi que le respect de la distanciation d'un mètre doivent être maintenus, et ce d'autant plus que nous sommes une population à risque en raison de nos âges. Nous serions tenus de suivre des recommandations et non plus des obligations, ce qui revient au même.

Existe-t-il des solutions techniques pour permettre à tout le monde d'assister aux séances tout en respectant certaines règles contraignantes ? Je ne suis pas le mieux placé pour en parler mais 3 dispositions se profileraient :

- 1) Sonorisations des salles adjacentes à la salle des séances qui permettraient à tout le monde d'assister aux séances sans toutefois pouvoir intervenir lors des débats.
- 2) Vidéo projection dans les salles adjacentes avec possibilité d'intervenir.
- 3) Vidéo projection en différée via internet, ce qui permettrait à chacun depuis chez lui d'assister aux séances mais sans possibilité d'intervenir ainsi qu'à d'autres personnes se joindre à nos travaux (étudiants par exemple).

Ces solutions ont un coût, nécessitent une compétence technique que je n'ai pas et par conséquent je laisserai le soin à notre secrétaire perpétuel de présenter de façon beaucoup plus complète les différentes solutions existantes. Mais permettez-moi d'insister sur un point : quelle que soit au final la solution retenue, je veillerai à ce que celle-ci ne soit pas simplement une solution conjoncturelle qui n'aurait comme durée de vie que celle de la COVID. La solution retenue qui, de toute façon, aura un coût devra servir dans d'autres circonstances et être l'occasion d'une ouverture de nos travaux vers d'autres publics.

Il est temps d'aborder l'ordre du jour autour de trois grands axes :

- 1) La vie de l'Académie pendant le confinement.
 - Les travaux de la commission du patrimoine
 - Les travaux de la commission des publications
 - Bilan provisoire de l'ouvrage « Nîmes vu par les académiciens »
- 2) Quelques informations essentielles.
 - Sortie de secours de la salle des séances
 - Mise en sécurité du 1° étage avec pose d'une alarme
 - Gestion de l'Hôtel Davé (loyer du Bridge Club et départ d'un locataire)
- 3) La vie de l'Académie après le confinement.
 - Journées du patrimoine : organisation de visites assurées par Francine Cabane
 - Comment vivre avec la Covid 19 : résultat du sondage
 - Organisation des séances à partir de septembre

Bien entendu nous ajoutons à cet ordre du jour les questions diverses.

1. LAVIEDEL'ACADEMIEPENDANTLECONFINEMENT

Les travaux de la commission du patrimoine.

Hélène Deronne donne lecture du compte rendu de la dernière réunion de la commission qu'elle a animée dans sa qualité de rapporteur. Ce compte rendu est situé en annexe 1 (Page et suivantes). Au terme de cette réunion, Francine Cabane a accepté de remplacer Hélène Deronne qui a exercé cette fonction pendant près de quinze années. Vivement remerciées, nos deux consœurs sont chaleureusement applaudies.

Les travaux de la commission des publications.

Le Secrétaire perpétuel remercie vivement Jacque Meine qui a animé cette commission depuis 2013. Les Mémoires sont une vitrine des travaux de l'Académie et notre confrère s'est investi considérablement

pour une publication de qualité. Aujourd'hui, Anny Hermann a accepté de le remplacer mais il a tenu à suivre l'édition des Mémoires 2019.

Le compte rendu de la dernière réunion de la commission qui s'est tenue le 14 février dernier est situé en annexe 2 (page et suivantes)

Le secrétaire perpétuel signale la mise en ligne sur le site web du dernier bulletin (Année 2019). La maquette des Mémoires 2019 est quasiment terminée. Nous espérons pouvoir finaliser l'impression des 240 exemplaires avant la fin du mois de juillet et pouvoir renouveler la convention avec La Poste afin de bénéficier d'un tarif préférentiel pour leur expédition.

Bilan provisoire de l'ouvrage *Nîmes vu par les académiciens*.

Le président rappelle la création (vendredi 28 février 2020) d'un groupe informel chargé de réfléchir à la conception d'un ouvrage qui évoquerait Nîmes et les Académiciens. Le comité de pilotage est présidé par Robert Chalavet assisté de Bernard Simon et de Pierre Chillet-Pijac. Notre confrère Robert Chalavet a effectué un bilan au début du mois de juin qui figure en annexe 3 (Page ...et suivantes). La discussion fait apparaître qu'une date limite de réception du dépôt des textes doit être envisagée. Elle est fixée au 31 décembre de cette année.

2. QUELQUES INFORMATIONS ESSENTIELLES

Le président demande au secrétaire perpétuel de donner les principales informations concernant les aspects administratifs.

- Sortie de secours de la salle des séances. Il s'agit de permettre l'utilisation de la porte de la salle des séances qui donne accès à l'escalier. Cette réalisation est confiée à la menuiserie de la rue Dorée.
- Mise en sécurité du 1^{er} étage avec pose d'une alarme. Le dispositif est mis en place et permettra la protection des documents installés dans les nouvelles salles.

- Gestion de l'Hôtel Davé. Confiée à l'agence Orpi située square de La Bouquerie, le secrétaire perpétuel rappelle l'efficacité et la rigueur de la gestion de cette agence. La période que nous traversons n'a pas permis au Bridge club de s'acquitter du montant du loyer. Cette situation est suivie par le trésorier Charles Puech, le secrétaire perpétuel qui informent le Bureau.

3. LA VIE DE L'ACADEMIE APRES LE CONFINEMENT

Journées du patrimoine : organisation de visites assurées par Francine Cabane.

Deux visites prévues auront lieu le samedi 19 septembre et le dimanche 20 septembre de 14h30 à 15h30.

La visite sera assurée par Francine Cabane et Jean-Louis Meunier. Le schéma est le suivant :

- 14h30 à 15h : groupe entier de 15 personnes avec deux temps : présentation du bâtiment (lecture de la façade et de la cour), histoire de l'Académie dans la salle des séances.
- 15h à 15h30 : partage en deux groupes de 7-8 personnes pour deux temps de 15 minutes. Un groupe visite la salle Lordat et les salons du premier étage pendant que l'autre groupe visite la bibliothèque et les cartes postales (accueil avec Jean-Louis Meunier) et on alterne les deux groupes.

Une réunion préparatoire de cette visite aura lieu début septembre.

Comment vivre avec la Covid 19 : résultat du sondage.

Rappelons les termes du sondage :

Si nous devons utiliser les moyens de communication électronique, il s'agira d'avoir uniquement accès à la retransmission télévisée. Il ne s'agit pas de visioconférence qui permet de voir et de dialoguer avec le

conférencier en fin de communication.

1- Êtes-vous d'accord pour suivre la communication en utilisant votre ordinateur ?

2- Jugez-vous préférable d'attendre la fin définitive du confinement et de reprendre nos activités au 1er janvier 2021 ?

Résultats

Académiciens résidants :

14 pour le choix 1

3 pour le choix 2

2 ne se prononcent pas. 1 se prononce pour la reprise en septembre

Académiciens non résidants :

6 pour le choix 1

2 pour le choix 2

Correspondants :

13 pour le choix 1

9 pour le choix 2

Une majorité s'exprime pour l'utilisation de l'outil informatique.

Organisation des séances à partir de septembre.

Le Secrétaire perpétuel explique la démarche concernant la reprise des activités avec l'utilisation de l'outil informatique.

Deux points essentiels doivent être retenus.

1- l'Académie est équipée d'une live box qui permet la connexion à Internet en utilisant la technique du haut débit (Adsl) mais n'est pas équipée avec la fibre optique.

Ce dispositif est situé au premier étage de notre Hôtel et il ne permet pas une connexion WiFi sécurisée avec la salle des séances située au

deuxième étage.

Cette contrainte élimine toute retransmission télévisée en direct de nos séances.

2- Une autre solution est envisageable qui consiste à mettre en place un système d'enregistrement et de diffusion qui pourrait être accessible sur notre site web quelques jours suivant l'enregistrement de la communication.

Le modèle sur lequel nous travaillons est celui de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier qui enregistre ses conférences publiques, sous réserve de l'accord des conférenciers.

Chacun peut aller sur le site en cliquant sur le lien ci-après (Ctrl+clic) https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie/ressources/conference_ligne

et rechercher les conférences en vidéo dans la liste.

Le principe est de filmer le conférencier et d'incruster dans l'écran les documents présentés.

Un premier test est prévu lors d'une séance de rentrée (dont le format en nombre de participants sera fonction des instructions sanitaires du moment) avec l'aide de **Claude BALNY** de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier qui apportera matériel et conseils. Nous pouvons l'en remercier par avance.

La réalisation du document vidéo permettra d'apprécier les contraintes de fabrication.

L'ensemble des problèmes posés par cette technique (droit à l'image, droits de l'œuvre, décision de diffusion, utilisation du site) seront examinés en séance administrative pour décision.

Si cette technique est concluante, il sera procédé à l'acquisition du matériel et des logiciels nécessaires (budget inférieur à 1000 euros dans l'état actuel de nos connaissances) et la diffusion de ces

documents sera normalement assurée par le canal de “You Tube”. Un simple lien apparaîtra sur la page « Actualités » de notre site web proposant de visionner la conférence. Cet outil a été utilisé pour la réception de Dany Laferrière, toujours accessible sur notre site web.

Un mode de diffusion restreinte pourra être également envisagé.

Il convient de préciser que l’investissement à réaliser, tant matériel que bénévole, pour répondre à la situation particulière actuelle, n’a de sens que dans une vision à long terme en accord avec la volonté d’ouverture de l’Académie vers un public élargi.

Nous tenons à remercier chaleureusement notre confrère **Bernard Simon** qui prend en charge ce développement en relation avec le **secrétaire perpétuel et Claude Balny**.

Le président Michel Belin donne la parole à tous les participants. Il ressort principalement :

- Prévoir l’accord du conférencier pour être filmé.
- Prévoir l’accord de la commission des publications et du Bureau pour mettre en ligne la conférence.

La mise en place d’un tel dispositif nécessitera un vote en séance administrative.

Le président Michel Belin souhaite programmer une réunion du Bureau au tout début du mois de septembre. Nous disposerons alors de l’état sanitaire qui permettra de répondre aux différentes questions abordées par le Président dans son discours de bienvenue.

Le Président lève la séance à 18h30 en souhaitant de belles vacances.

Annexe 1

Compte rendu de la réunion de la Commission du patrimoine
Samedi 27 juin 2020, dans le jardin de Philippe et d'Hélène

Rapporteur, Hélène Deronne.

Afin de respecter les règles de distanciation, les membres de la commission du patrimoine se sont réunis chez Philippe et Hélène.

9h-10h30 : Groupe de travail des faubourgs avec la présence d'Antoine Bruguerolle, Francine Cabane, Hélène Deronne, Madeleine Giacconi, Jean Pey, Pascal Trarieux.

Absent : Jean-Louis Meunier.

Tour de table sur les fiches réalisées au cours du confinement et mises sur le site.

Pour chacun, le travail paraît bon, même très bon, parfois trop précis dans les détails (Pascal), avec quelques améliorations dans les normes bibliographiques (Hélène), avec un souhait, qu'Alain n'oublie pas de prévenir l'ensemble des membres de l'Académie de la mise en ligne d'une nouvelle fiche.

Nous sommes tous fortement conviés à relire attentivement chaque fiche, à se servir des « bulles », d'envoyer photos et plans (merci encore à Antoine, à Madeleine). Les rédacteurs sont toujours en attente des remarques...bienveillantes.

Pour les images, faire très attention : certains propriétaires peuvent prendre ombrage s'ils n'ont pas été prévenus. Quand il s'agit d'une copropriété, les parties communes, escaliers, couloirs peuvent être photographiés. Quand il y a un seul propriétaire, demander l'autorisation.

Quand l'immeuble est la propriété d'une entreprise dont les parties communes sont ouvertes au public, il est très difficile de trouver l'interlocuteur auquel l'autorisation doit être demandée. Pour l'Hôtel Dions-Bézar, nous en resterons là.

Antoine a la connaissance d'une fiche rédigée par l'Inventaire demandant l'autorisation de prendre des photos chez les particuliers. Il va essayer de la retrouver. Il l'enverra aux membres du groupe de travail.

Les prochaines fiches seront :

- Le château Silhol (ancien tribunal administratif) , la maison Bedos-Rédarès au n°6, avenue Feuchères. Francine rédigera ces fiches pour une relecture par l'équipe durant juillet et août.

- Les 12, 14, 16 avenue Feuchères, qui forment une séquence patrimoniale, seront présentées sur une même fiche. Rédactrice, Francine, Hélène. Travail programmé septembre-octobre.

Nouvelles rubriques sur le site

Une discussion s'instaure sur la possibilité de mettre de nouvelles rubriques sur le lien « **Une promenade dans les faubourgs de Nîmes** ».

Deux rubriques s'imposent :

Patrimoine en danger : avec comme fiches, dans l'instant, l'Hôtel Séguier (Hélène, Francine, Antoine pour les plans, Madeleine pour les photos), la maison Arts déco du boulevard Jean-Jaurès (Hélène, Francine), une étude sur la faïencerie (Pascal).

Patrimoine disparu : Jean et Antoine vont essayer d'en dresser la liste. Hélène se rapprochera de Dominique Darde qui a des cartons entiers de notes et de photographies pris par M. Lassalle sur différents bâtiments de la ville qui ont disparu et qui disparaissent de la mémoire collective sur le plan de l'économie, de l'histoire et de l'histoire de l'art (architecture) de Nîmes.

À 10h30, les membres du groupe de travail rejoignent les présents avec le docteur Gouget, Micheline Poujoulat et Jean-Michel Ott.

Le remplacement d'Hélène en tant que rapporteur de la commission du patrimoine fait l'objet d'un tour de table. Francine Cabane est largement applaudie quand elle dit accepter... faute de candidat (e), de prendre cette responsabilité.

Un passage de relais qui s'est passé dans la bonne humeur, l'amitié et la confiance sachant que chaque membre présent reste partie prenante de la commission et continuera son travail.

Collection du Comte de Chambord et inventaire du patrimoine mobilier et objets d'art de l'Académie

Une discussion s'instaure sur l'enrichissement de la commission suite à la prise de parole de Pascal qui nous annonce que depuis au moins trois ans, Madame Lassalle lui avait demandé de prendre en responsabilité la collection du Comte de Chambord. D'autre part Antoine fait remarquer qu'il n'y a pas à proprement parlé d'inventaire du patrimoine mobilier et objets d'art de l'Académie, se souvenant cependant qu'un travail avait été fait par Françoise Cuillé-Kusel et Hélène D.

La nouvelle articulation de la commission du patrimoine pourrait être:

Responsable de la commission : Francine Cabane

- Groupe de travail des faubourgs : responsable, Francine Cabane
- Groupe du fonds Filleron-Lorin : responsable, Jean-Michel Ott
- Groupe du fonds Chambord : responsable Pascal Trarieux
- Groupe inventaire mobilier et objets d'art de l'Académie : responsables Hélène Deronne.

Mardi 30 juin, lors de la réunion à l'Académie des anciens présidents et rapporteurs des commissions, Francine et Hélène proposeront aux membres présents cette nouvelle articulation et champs de travail.

11h-12h : Groupe Fonds Filleron- Lorin

en présence de tous les membres de ce groupe de travail

Jean-Michel annonce que 24000 cartes postales ont été à ce jour nettoyées, indexées et en grande partie scannées. La moitié de la collection a donc été inventoriée en 10 ans. Applaudissements nourris aux deux principaux acteurs : Madeleine et Jean-Michel, sans oublier le docteur Gouget, Micheline Poujoulat, Francine Cabane, Hélène Deronne, avec une pensée toujours reconnaissante pour Vanessa Ritter.

Les deux prochaines semaines et dès la rentrée (date encore incertaine en raison du contexte sanitaire), seront poursuivis, nettoyage, indexage et scan dans le but immédiat de finir les régions commencées dont la Nouvelle Aquitaine (Haute Vienne, Deux-Sèvres et Vienne) qui elle, sera finie en octobre.

Les tableaux excel seront réalisés sur le modèle de Didier Travier. Ceux qui sont déjà réalisés ne seront pas retouchés.

Un point est fait sur les contacts pris avec les DRAC :

- Région Occitanie : toutes les fiches ont été envoyées. Cette région a accueilli pour l'instant, les CP des départements de l'Occitanie, de la région Corse et de la région Paca. Une invitation : aller se promener sur leur site pour voir la présentation des cartes postales de l'Académie
- Région PACA : toutes les photos correspondantes à cette région ont été envoyées au cours de l'année 2019. Hélène a relancé Mme Gisèle Dewaelsche le 26 juin 2020 pour faire un point sur l'avancement de la mise en ligne.
- Région Corse : Toutes les photos avec tableaux excel ont été envoyées. Hélène a relancé M. Jean-Luc Sarrola le 26 juin 2020 pour faire un point sur l'avancement de la mise en ligne.

- Région Auvergne- Rhône- Alpes (en plus des départements cités par Jean-Michel, la métropole Lyon en fait bien partie), un premier contact a été pris en 2020 (avant le confinement). Hélène a relancé Mme Claude Niski pour savoir si sa hiérarchie est favorable.
- Région Nouvelle Aquitaine, avec Bordeaux : un premier contact a été pris en 2020 (avant le confinement). Hélène a relancé le 26 juin 2020 M. Pascal Bourdillon pour savoir si sa hiérarchie est favorable.

Rappel : la Convention avec la Région Occitanie avait été relue et annotée avec Didier Travier qui devait la renvoyer à la Région. Où en sommes-nous ? Elle a été signée et par qui ? Francine s'en occupe.

L'exposition « Une passion de collectionneur » :

Les panneaux réalisés avec Alexandre Moraigue avec la complicité des membres du groupe CP, se trouvent à l'Académie.

Pour essayer de faire tourner l'exposition, deux possibilités :

- La proposer aux documentalistes des lycées de Nîmes. Grâce à M. Moreigne nous connaissons le nom de la documentaliste responsable, Aurélia MONFERME, Lycée Ernest Hemingway Nîmes.
- La proposer aux centres et associations culturels des villes de l'agglomération de Nîmes. Francine se charge d'en contacter une dizaine.
- Contacter aussi les archives départementales.

Fin de la réunion à 11h50.

Annexe 2

Commission des publications

**Compte rendu de la réunion du vendredi 14 février 2020
à 15 h dans les locaux de l'académie**

Rapporteur Jacques Meine

Présents : MM. Michel Belin, président, et Alain Aventurier, secrétaire perpétuel.

M^{mes} Dominique Prat, Anny Herrmann, Simone Mazauric, MM. Luc Simula, Jacques Meine (rapporteur).

Excusées : M^{mes} Brigitte Maurin, Evelyne Brandts.

1. État des travaux de l'année 2019

Les *Mémoires* de l'année 2019 comprendront 5 interventions lors de la séance publique du 3 février 2019, 11 communications au cours des séances ordinaires (le texte d'Anny Herrmann étant reporté à l'année 2020), et, sous une rubrique particulière, le texte de la présidente Simone Mazauric à l'occasion de la cérémonie du centième anniversaire de l'installation de notre académie en son hôtel. Tous les textes nous sont parvenus, sauf un. Tous les textes confondus, 9 sont relatifs à l'histoire, 1 à l'histoire de l'art, 3 à la littérature, 1 à un thème scientifique.

Tous les textes ont été jugés recevables. Deux auteurs ont demandé à voir les maquettes de leurs textes pour approbation finale avant publication. La réponse n'a pu être que négative pour la raison que nous recevons de l'imprimeur, avant de lui donner le BAT, une version papier globale non dissociable de l'ouvrage qui est soumise à relecture finale par quelques membres de la commission avec tout le soin qui convient.

Notre consœur Dominique Prat a désiré s'exprimer au sujet des comptes rendus de lectures pour lesquels elle déplore le manque d'intéressés inscrits. Le secrétaire perpétuel lui rappelle que cela est

du ressort de la commission du programme et lui conseille de prendre contact avec M. Emmery.

2. Désignation d'un rapporteur de la commission

En conclusion de mon rapport pour la séance administrative du 29 novembre 2019, j'avais fait part de ma demande d'être relevé de la tâche de rapporteur. Suite au courrier électronique collectif adressé le 20 janvier dernier concernant la composition des commissions 2020, j'ai envoyé au président ainsi qu'au secrétaire perpétuel le courriel suivant :

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Je vous prie d'accepter ma démission de rapporteur de la commission des publications et subsidiairement de ma participation aux travaux de la commission du programme. Comme vous le savez, mon problème de santé ne me permet plus de maîtriser de manière satisfaisante la tâche qui m'a été confiée il y a de cela huit ans. Il est donc temps qu'une force vive assure la relève. Comme j'en ai fait part à M. le secrétaire perpétuel, je m'engage à mener à terme, avec l'aide des membres de la commission, l'édition des *Mémoires* de l'année 2019, dont la grande majorité des textes est d'ores et déjà revue et corrigée.

Bien cordialement, Jacques Meine

En réponse, M. le secrétaire perpétuel m'a rappelé le règlement de notre académie (art. 47) où il est stipulé que « chaque commission aura un rapporteur nommé en son sein ».

Dont acte.

Notre consœur Anny Hermann, qui est déjà chargée des relectures du *Bulletin*, accepte de prendre la relève avec l'aide de son mari informaticien. Jacques Meine mènera à terme la publication des *Mémoires* de l'année 2019 comme il s'y est engagé. Il demande ensuite d'être libéré de la participation aux travaux de la commission.

3. Questions diverses

A) Plusieurs auteurs qui ne sont pas familiers du traitement de texte par voie numérique ont manifesté leur difficulté à s'y retrouver avec l'aide de nos *Normes de publications* telles qu'elles sont téléchargeables sur le site de notre académie. Notre consœur Catherine Marès estime nécessaire de remettre à chaque auteur au moment de leur communication un texte plus simple l'informant de nos attentes. À partir de plusieurs textes déjà proposés, j'ai tenté une synthèse. Ce texte devrait être modulable selon qu'il est adressé au moment de l'acceptation par la commission du programme ou au moment de l'intervention en séance ordinaire :

Madame, Monsieur, cher Confrère, chère Consœur,

La date de votre communication est fixée au ... Nous vous rappelons que votre intervention doit être originale et inédite et ne doit pas dépasser 40 minutes. Votre texte aura vocation d'être publié dans les Mémoires de notre académie, sous réserve de l'acceptation par la commission des publications. Veuillez en adresser au secrétaire perpétuel par courriel une version numérique non figée (pas de PDF et sans les images), dans le mois qui suit votre intervention.

Nous attendons que la communication soit retravaillée afin d'éliminer les marques d'oralité et constituer un véritable texte *écrit*, structuré à l'aide de sous-titres hiérarchisés. Veuillez utiliser une mise en page aussi simple que possible sous *Word* et veiller particulièrement à la correction orthographique ainsi qu'à la mention des sources. Évitez les trop fréquents renvois à la ligne. Les citations doivent être documentées à l'aide de notes de bas de page, et/ou d'une liste d'ouvrages consultés en fin de chapitre. Les références bibliographiques sont présentées comme suit :

– Pour un livre : Nom, prénom de l'auteur, titre de l'ouvrage en italiques, lieu d'édition, éditeur, date, pagination.

– Pour un article issu d'un recueil ou d'un périodique : Nom, prénom de l'auteur, titre de l'article entre guillemets français, titre du recueil en italiques (précédé, le cas échéant, du nom du directeur de la publication), lieu d'édition, éditeur, date, pagination.

Veillez livrer **par courriel(s) séparé(s)** les illustrations que vous aurez sélectionnées (pas plus de huit sauf exception à justifier). Les illustrations et tableaux doivent être annoncés dans le texte là où il en est question (v. fig. 1, 2, etc. ou v. tableau I, II, etc.) ; il reviendra à la/ au maquettiste la tâche de la mise en page finale. Les figures et tableaux doivent être munis d'une légende mentionnant explicitement les sources. Il appartient à l'auteur de s'assurer que les images sont libres de droits.

Des *Normes de publication* plus précises sont consultables dans le site de notre académie. Il suffit de cliquer : <http://academiedenimes.org/site/archives/> Ouvrir alors l'onglet « Organisation », puis cliquer sur le volet « Les commissions de travail » où la ligne « Commission des publications » permet d'accéder aux « conseils aux auteurs ».

Avec nos remerciements pour votre concours, veuillez agréer, ..., nos cordiales salutations.

B) Il est convenu que notre consœur Simone Mazauric rédigera quelques lignes constituant un « chapeau » pour la présentation dans les *Mémoires* de son allocution à l'occasion du *Centième anniversaire de l'installation de l'Académie de Nîmes en son hôtel*.

La séance est levée à 16 h.

Annexe 3

OUVRAGE COLLECTIF DE L'ACADEMIE
Nîmes vu par les Académiciens

Commission ad hoc – Robert CHALAVET
7 juin 2020

Le délai limite prévu à l'origine pour le dépôt des participations (31 mai) est maintenant dépassé et, même s'il a été convenu qu'il serait de facto prolongé c'est une occasion de faire le point.

La récolte n'est pas abondante et certains projets sont encore dans le flou. Vous trouverez ci-dessous la liste des candidatures fermes, des désirs de participer mais il faut franchir des obstacles matériels, des « idées de participations » mais sans suite à ce jour.

La liste est présentée à peu près dans l'ordre de réception des messages mais sans logique particulière. Je n'ai pas repris l'intégralité des textes d'accompagnement (résumé ou commentaire) puisqu'ils vous ont été transmis intégralement au moment de leur arrivée.

LES CANDIDATURES FERMES

Jean-Michel OTT, correspondant, « La ville en folie » 10 pages environ – Un couple d'enseignants ayant passé dix huit ans dans le Périgord est muté à Nîmes et vient innocemment découvrir leur future ville de résidence un Week end de Pentecôte ! rédaction en cours

Alain ARTUS, correspondant, « Marc Bernard, académicien, prix Goncourt 1940, Prix Interallié, une écriture de Nîmes » 10/15 pages ?

Guy DUGAS, correspondant, « Entre 1955/1960 souvenirs du quartier de la Bibliothèque municipale à la Cathédrale, du marché aux puces des Carmes au square de la Couronne » 12/15 pages

Jean Michet FAIDIT, correspondant, « De Nîmes jusqu'au ciel » rappel des activités astronomiques de Nîmes (5/5 pages ou plus)

Jean Pierre ODILON, correspondant, « Naissance et évolution d'un quartier de Nîmes depuis 1962, le quartier du Chemin Bas d'Avignon » 15 pages + photos.

Anny HERMANN, académicienne, « La chenille bleue » La vie des pensionnaires du Lycée de Filles (Lycée Feuchères) au lendemain de la guerre 5/8 pages. texte rédigé, en cours de révision.

Francine CABANE, académicienne, « Jean Paul Rabaut-Saint Etienne, un nîmois engagé dans l'histoire universelle » 15 pages.

Robert CHALAVET, académicien honoraire, sous réserve d'acceptation de son sujet par la commission : « Nîmes, capitale mais de quoi ? » Essai de portrait de la ville de Nîmes à travers les souvenirs d'un jeune Nîmois de l'entre-deux guerres devenu un vieil académicien. Texte rédigé, en cours de frappe définitive.

LES DESIRS DE PARTICIPER

Charles PUECH a un beau projet qu'il m'a communiqué par téléphone : un texte original dont il serait l'auteur, accompagnant un très beau poème de Jean Portal de la Devèze, écrivain nîmois et académicien, décrivant les charmes de sa ville au moment de la quitter. Le lendemain il tentera de se suicider et restera défiguré.

Malheureusement notre confrère est fâché avec l'informatique et malgré mon insistance ne m'a rien envoyé. Il faudrait trouver un moyen de convertir ces textes en numérique.

Daniel Jean VALADE a deux projets : les taumachies à Nîmes (taumachie espagnole, portugaise, bouvine, et autres jeux taurins qui se sont déroulés dans les arènes de Nîmes) et les conseillers municipaux membres de l'Académie (sujet ne paraissant pas vraiment coïncider avec le projet. Là encore, un confrère fâché avec l'informatique. Même solution proposée que pour C.PUECH.

Pascal TRARIEUX, académicien, a proposé un titre « Nîmes sans toits » ville découverte par un « étranger au pays » l'année de sortie du film « Sans toit ni loi ». Le thème convenait au cahier des charges mais le résumé de 10 lignes promis n'est jamais venu.

Notre consœur Claire TORREILLES proposait un sujet sur un poète occitan nîmois à condition de pouvoir faire des recherches d'archives. Je n'ai plus de nouvelles.

Notre Président, Michel BELIN, propose un sujet bien dans l'objectif : le Grand Prix automobile de Nîmes – Courbessac 1947 mais il faut avoir accès aux archives.

Anne BROUSMICHE souhaitait participer mais son état de santé lui impose un traitement fatigant et elle est contrainte de renoncer.

Micheline POUJOLAT est « en train de réfléchir » à « un court texte sous forme de promenade d'une Nîmoise d'adoption pas encore guérie de la brique toulousaine mais qui irait le nez au vent loin des monuments romains, s'émerveillant de Nîmes la discrète » Pas d'autres nouvelles.

BILAN PROVISoire & PROPOSITIONS

Le bilan, après plusieurs mois de l'appel à candidature, n'est pas encourageant. Le démarrage a été rapide mais la source s'est rapidement tarie et certaines réponses sont restées sans suite. Huit candidatures fermes et six sous condition suspensive sont insuffisantes à bâtir un projet. Il faudrait au minimum 200 à 220 pages de texte qui, augmentées de photos, d'une préface du Président ou d'une autre personnalité (notre parrain de l'Académie Française, du Maire de Nîmes ou autre à discuter) puis d'une bibliographie et une table des matières, éventuellement une mini biographie des auteurs permettraient d'atteindre 250 à 280 pages, seuil minimum à mon avis pour envisager une publication sur papier. Il faut néanmoins tenir compte du format envisagé pour évaluer le volume réel. Actuellement, une page A4 TR 12 représente nettement plus en volume mise en page dans le Recueil des communications par exemple.

Je suggère qu'un nouvel appel soit lancé par le Président ou le Bureau, soulignant l'importance du projet pour l'image de notre Académie, assorti d'une date butoir. L'expérience que j'ai, d'appels à participations diverses avec des dates à rallonge montre un résultat décevant et décourage les bonnes volontés les plus réactives, celles qui ont vraiment envie.

On pourrait aussi envisager des contacts personnels de sollicitation directe de certains de nos membres trop timides ou nonchalants dont la participation pourrait représenter un plus. Cette solution a été proposée par Bernard Simon et nous l'avons envisagée par ailleurs avec le Secrétaire perpétuel qui avait constaté le déséquilibre flagrant entre le nombre de correspondants réactifs et la faiblesse du nombre de réponses des académiciens en titre.

Il serait souhaitable qu'une position officielle soit connue au plus tard fin Juillet afin de ne pas lancer des confrères dans des travaux et des recherches d'archives tout l'été pour ne pas donner suite en octobre.

Je remercie amicalement nos amis Bernard Simon et Pierre Chillet de m'avoir épaulé dans ce télétravail, avant même sa généralisation pour raison sanitaire – quoique pour moi cette raison sanitaire soit toujours présente – et surtout en me facilitant la tâche par des réponses rapides à mes courriels.

Je reste bien entendu à la disposition du Président, du Secrétaire perpétuel et du Bureau.

Séance du vendredi 2 octobre 2020

Grand Auditorium de Carré d'Art Jean Bousquet

**La séance est ouverte à 17 heures
sous la présidence de Michel Belin.**

Sont présents : Mmes Cabane, Marès, Pallier, Poujoulat. MM. Abel, Audisio, Aventurier, Belin, Bruguerolle, Cavalier, Matouk, Meine, Penchinat, Puech, Simon, Didier Travier, Valade.

Excusés : Mmes Bertrand-Fabre, Herrmann. MM. Abauzit, Emmerly, Iancu, Meunier, Daniel Travier.

Correspondants présents : Mmes Bénéel, Giacomoni, Blanc-Bijon, Brandts. MM. Dugas, Guthertz, Krebs, Nicolas, Odilon, Ott, Polge.

Excusés : Mme Torreilles. MM. Chillet-Pijac, Maréchal, Rouanet de Lavit.

Monsieur le Président Michel Belin prend la parole :

Chères consœurs, chers confrères, six mois d'interruption, six longs mois de frustration, de manque, six mois d'éternité mais enfin, au bout, le plaisir infini de se retrouver, certes dans des conditions particulières mais l'essentiel est là : nous sommes ensemble et nos activités reprennent.

Je remercie vivement les responsables de Carré d'Art qui nous ont permis de nous réunir aujourd'hui dans cette salle et qui nous accueillera encore une fois, le 20 octobre. J'attire votre attention car il s'agit non d'un vendredi mais d'un mardi aux horaires habituels de 16h à 18h.

Vous l'avez compris, une des conditions de ce retour était de trouver des salles suffisamment vastes pour permettre de respecter la distanciation nécessaire, ce qui ne doit pas nous dispenser de respecter les gestes barrières ni de porter le masque.

Monsieur le Secrétaire perpétuel, je vous donne la parole pour le compte rendu de la dernière séance du vendredi 28 février et la synthèse des annonces..

Le compte rendu de la séance du 28 février est adopté.

La reprise de nos activités impose de faire la synthèse de toutes les décisions qui ont été prises depuis notre dernière séance du vendredi 28 février.

Principales décisions.

Le premier point concerne le calendrier des séances pour le 4^e trimestre 2020 et le 1^{er} trimestre 2021. La commission du programme a proposé de reprendre la répartition des communications au moment où elles ont été arrêtées du fait de la crise sanitaire. Le calendrier a été adressé par voie électronique.

Le colloque programmé les 9 et 10 octobre sur le thème : « La nature et nous. Hier et aujourd'hui », proposé par Christian Feller et Jean-Louis Meunier est annulé. Pour l'instant, aucune date alternative n'a été proposée.

De même, le colloque « Hériter et construire » programmé pour le mois de novembre par la commission Arc méditerranéen est reporté en 2021 si cela est possible.

Commission du patrimoine du samedi 27 juin.

Après avoir été rapporteur de cette commission pendant près de quinze années, notre consœur Hélène Deronne a souhaité mettre fin à ses fonctions. Elle a été remerciée chaleureusement. Francine Cabane accepte de lui succéder et le Bureau l'a également félicitée chaleureusement.

Journées Européennes du Patrimoine

Nous remercions vivement les confrères qui ont assuré les visites de l'Hôtel de l'Académie pendant le week-end dédié aux Journées Européennes du Patrimoine, samedi 19 et dimanche 20 septembre. Merci à Hélène Deronne, Micheline Poujoulat, Jean-Louis Meunier, Michel Belin et bien sûr, Francine Cabane qui a assuré l'organisation de ces visites.

Mémoires année 2019.

Les Mémoires de l'année 2019 sont en cours d'impression. Tous les membres de l'Académie recevront un exemplaire par courrier postal. La maquette est d'ores et déjà accessible sur notre site web. Je remercie chaleureusement notre confrère Jacques Meine qui a souhaité assurer le suivi de cette édition. Mes remerciements s'adressent bien sûr également à Anny Herrmann qui a accepté de succéder à Jacques Meine avec qui elle a travaillé en étroite collaboration toutes ces dernières années.

Site web :

La commission Patrimoine de l'Académie, en prolongement du travail réalisé en 2015 intitulé « Diagnostic patrimonial des faubourgs de Nîmes », vous propose chaque mois de découvrir un lieu ou un immeuble remarquable des faubourgs de la ville. Depuis la page « Archives » de notre site web, un nouveau site imbriqué a été créé. Il s'intitule « Une promenade dans les faubourgs de la ville de Nîmes. »

Bilan provisoire de l'ouvrage Nîmes vu par les académiciens.

Fin février, il a été décidé de créer un comité de pilotage concernant la conception d'un ouvrage qui évoquera Nîmes et les Académiciens. Ce comité est présidé par Robert Chalavet assisté de Bernard Simon et de Pierre Chillet-Pijac. Pour la séance exceptionnelle du 30 juin dont le compte rendu a été communiqué, Robert Chalavet a dressé un bilan peu encourageant. De beaux textes sont parvenus depuis, en particulier ceux d'Anny Herrmann, Claire Torreilles, Alain Artus et, bien sûr, celui de Robert Chalavet. Un nouvel appel est donc lancé en espérant pouvoir obtenir les textes avant fin décembre. En annexe, le bilan de Robert Chalavet transmis pour la séance exceptionnelle du 30 juin est retranscrit.

Démissions.

Notre consœur Brigitte Maurin-Farelle, professeur agrégée d'Italien, docteur ès Lettres, membre résidant, a adressé au président, au secrétaire perpétuel et au doyen du groupe protestant une lettre de démission. Notre consœur quitte Nîmes pour s'installer auprès de ses enfants entre Vercors et Drôme provençale.

Notre confrère Jacques Boissonnas, chef d'entreprise et membre non résidant, a adressé également sa lettre de démission auprès du secrétaire perpétuel. La réhabilitation de notre Hôtel a pu être réalisée grâce au mécénat de la Fondation Clarence Westbury qu'il préside.

Lettre du Docteur Pascal Gouget, membre honoraire.

C'est avec émotion que les membres de l'atelier « Cartes postales » ont pu lire le message de notre confrère Pascal Gouget, membre honoraire. Notre confrère dont l'état de santé s'est dégradé ces dernières semaines, explique qu'il ne sera plus en mesure de venir assister aux séances ordinaires ni aux travaux de l'atelier Cartes Postales. Francine Cabane, rapporteur de la commission du Patrimoine qui a succédé au docteur Pascal Gouget, a répondu avec émotion à notre confrère.

Décès. Depuis le mois de mai, nous avons appris, hélas, plusieurs décès. Nous avons adressé au nom de notre compagnie nos plus sincères condoléances et un message de vive sympathie à nos consœurs, à nos confrères et à leur famille.

- Disparition à l'âge de 67 ans de Philippe Ritter, père de notre consœur Vanessa Ritter. Les obsèques se sont déroulées lundi 4 mai 2020 dans la cathédrale Saint-Castor de Nîmes.
- Décès à l'âge de 93 ans de notre confrère Henry de Seguins-Cohorn, membre honoraire. La cérémonie religieuse s'est déroulée mardi 2 juin 2020 en la cathédrale Saint-Théodorit, à Uzès.
- Disparition de M. Roger Marès, époux de notre consœur Catherine Marès. Ses obsèques ont eu lieu vendredi 5 juin au mas des Bressades, en plein air, à Manduel.
- Décès à l'âge de 78 ans de Bernard Moreau, membre non résidant ayant démissionné en 2015. Ses obsèques se sont déroulées mercredi 8 juillet en l'église de Vergèze.
- Disparition vendredi 18 juillet à l'âge de 81 ans de Marie-Françoise Matouk, épouse de notre confrère Jean Matouk. La messe des funérailles a été célébrée vendredi 24 juillet en l'église Sainte-Perpétue.
- Décès le 9 août 2020, à l'âge de 37 ans, de Claélia Pigeaud, fille de Marie-Marguerite Bénel-Coutelou. Ses obsèques se sont déroulées en l'église Notre-Dame-Souveraine-du-Monde de Sète.
- Décès le 3 septembre de Madame Andrée Belin, mère de notre confrère, le président Michel Belin.

Naissance. Vendredi 7 août, c'est avec infiniment de plaisir que nous avons appris la naissance de Nina. Elle est la fille de notre jeune confrère Nicolas Cadène. Nous avons adressé aux parents et à sa sœur Louise nos plus chaleureuses félicitations.

Invitation

Lundi 5 octobre, aux Archives départementales du Gard, nous avons été invités au vernissage de l'exposition « Bacchus au pays des Archives ».

Ouvrages :

Xavier Guthertz offre à l'Académie les deux ouvrages :
- *Jean Arnal et le néolithique en Languedoc*. Sous la direction de Xavier Guthertz et Luc Jallot.- *Asa Koma. Site néolithique dans le bassin du Gobaad (République de Djibouti)* sous la direction de Xavier Guthertz, édité aux Presses Universitaires de la Méditerranée.

Nous avons reçu :

- Les Mémoires 2019 de l'Académie d'Angers.
- Les bulletins et mémoires 2019 de la société Archéologique et Historique de la Charente .
- Le Bulletin de la Société académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire. Année 2020.
- Les Mémoires de l'Académie d'Orléans. Année 2019.
- La revue archéologique de Bordeaux. Année 2018.
- Le Bulletin « Argence » de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaucaire. N°25. Avril 2020.
- La Lettre de l'Académie des Beaux-Arts. Numéro 91. Hiver 2019-2020.

- Les Mémoires 2019 de l'Académie Nationale de Metz.
- Le Bulletin 2019 de l'Académie des Sciences Agriculture Arts et Belles-lettres d'Aix.
- Les Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai. Année 2016.
- Les Annales de l'Académie de Mâcon. Année 2019.
- La Lettre de l'Académie des Beaux-Arts. Numéro 92.

Le président Michel Belin prend à nouveau la parole :

Je vais donc, comme à l'accoutumée, vous présenter un point sur l'actualité judiciaire. J'avais l'embarras du choix. Lecteur avisé, il ne vous a pas échappé que le juge administratif, judiciaire ou constitutionnel était intervenu à de nombreuses reprises au cours de cette crise sanitaire pour rappeler que les mesures de restriction des libertés publiques, rendues indispensables pour nous épargner la COVID, devaient malgré tout être limitées. Je crois qu'une des leçons de cette pandémie est que la vie ne peut pas être préservée à tout prix.

Un jour peut-être, je ferai le point sur le rôle que le juge a tenu au cours de cette crise mais je voudrais aujourd'hui évoquer une décision plus légère, voire frivole, mais d'une frivolité toute académique qui prête autant à sourire qu'à réfléchir.

L'idée m'est venue en lisant un article paru dans le quotidien « La Provence » cet été et relatant l'intervention de gendarmes qui ont demandé à deux femmes qui bronzaient seins nus, sur une plage, de se rhabiller. Le ministre de l'Intérieur en personne est intervenu en déclarant : « C'est sans fondement qu'il a été reproché à deux femmes leur tenue sur la plage. La liberté est un bien précieux. Et il est normal que l'administration reconnaisse ses erreurs ».

Il semble bien pourtant que les femmes ne puissent pas exercer partout la liberté de montrer cette partie de leur corps.

Encore plus récemment, une jeune femme a été interdite d'accès au musée d'Orsay à cause de son décolleté jugé trop profond. En réaction, des militantes féministes, les FEMEN, sont allées manifester seins nus dans ce musée.

Vous connaissez tous ces Femen, ces femmes qui montrent ostensiblement leur poitrine sur lesquelles sont apposés des messages à caractère politique. Peuvent-elles être condamnées pour exhibition sexuelle ? La cour d'appel de Paris a dit non au motif que la seule exhibition des seins d'une femme n'entre pas dans les prévisions du délit si l'intention exprimée par son auteur est dénuée de toute connotation sexuelle, mais relève de la manifestation d'une opinion politique protégée par l'article 10 de la Convention européenne des Droits de l'homme. Autrement dit, l'élément intentionnel de l'infraction n'existe pas.

La cour de cassation, après s'être penchée attentivement sur cette question et l'avoir en profondeur examinée, ne l'entend pas ainsi et souligne que le fait pour une femme de montrer ses seins dans un lieu public est toujours considéré comme un acte d'exhibition sexuelle mais elle confirme la relaxe de la prévenue « dès lors que ce comportement s'inscrit dans une démarche de protestation politique et que son incrimination, compte tenu de la nature et du contexte de l'agissement en cause constituerait une ingérence disproportionnée dans l'exercice de la liberté d'expression ». Moralité : s'il vous prend l'envie, Mesdames, d'exposer ostensiblement votre poitrine et si vous êtes réprimandée par un gendarme qui vous dit :

*« Couvrez ce sein que je ne saurais voir
Par de pareils objets les âmes sont blessées,
Et cela fait venir de coupables pensées »*

Vous pouvez certes lui répondre comme Dorine :

*« Vous êtes donc bien tendre à la tentation,
Et la chair sur vos sens fait grande impression
[...]moi, je ne suis pas si prompte
Et je vous verrais nu du haut jusques en bas
Que toute votre peau ne me tenterait pas ».*

Mais si vous ne voulez pas être poursuivi pour outrage, dites-lui, plutôt, que vous vous indignez. Soyez adeptes du sein libre pourvu qu'il soit aussi protestataire.

Le président Michel Belin accueille le conférencier Xavier Gutherz en ces termes :

Cher confrère,

Vous apparaissez comme membre correspondant de notre compagnie sur la liste établie en 1990. Très curieusement ni dans les mémoires ni dans les bulletins de cette année-là, il n'est fait référence à une séance au cours de laquelle vous auriez été installé. Vous-même, vous m'avez confié que vous aviez appris un peu par hasard que vous étiez devenu correspondant. En ces temps, la vie académique n'était pas retracée avec la rigueur que nous lui connaissons aujourd'hui et qui est due essentiellement à la diligence de notre secrétaire perpétuel.

Mais peu importe, vous n'êtes pas issu d'une génération spontanée et ceux qui vous connaissent parmi nous, et ils sont nombreux, ne sont pas surpris que vous ayez intégré notre institution. Ce nom de Gutherz n'est d'ailleurs pas inconnu des Nîmois. Votre père, médecin, a, en effet, été en France un des pionniers de l'accouchement sans douleur. Il a même créé la clinique des Bluets qui a disparu aujourd'hui et qui était située route d'Arles. Robert Gutherz a en outre fondé en 1977 le comité d'éducation pour la santé, association toujours dynamique dirigée à présent par notre ami et confrère Christian Polge.

Vous avez choisi une autre voie. Vous êtes en effet un historien reconnu de la préhistoire et plus particulièrement de la période néolithique, celle au cours de laquelle apparaissent sur notre planète l'agriculture et l'élevage, c'est-à-dire - je vous cite - celle du « passage d'une économie fondée exclusivement sur la chasse, la pêche et la cueillette de plantes à une économie fondée sur la gestion raisonnée d'espèces animales et végétales domestiques ».

Titulaire d'une maîtrise en histoire, mention préhistoire, votre carrière commence au ministère de la culture. Dès 1976, vous intégrez le corps des conservateurs du patrimoine. Vous êtes conservateur des fouilles archéologiques à la DRAC de Montpellier quand vous soutenez en 1984 une thèse de 3^e cycle intitulée : « Les cultures du néolithique récent et final en Languedoc oriental ».

Vous êtes conservateur régional de l'archéologie successivement à la DRAC de Poitou-Charente, de Provence-Alpes-Côte d'azur et enfin du Languedoc Roussillon. En 2002, vous êtes détaché dans le corps des professeurs d'université et élu professeur à l'université Paul Valéry où vous exercerez jusqu'en 2015, date à laquelle vous êtes nommé professeur émérite. Vous êtes à l'université à l'origine de la création d'un master sur l'archéologie préventive.

Vous êtes l'auteur de 130 articles et l'auteur ou co-directeur de plusieurs ouvrages. Vous avez dirigé évidemment de nombreux programmes et sondages de fouilles archéologiques tant en France qu'à l'étranger, en particulier dans une région que l'on appelle la Corne de l'Afrique et qui regroupe des pays comme la Somalie, Djibouti ou l'Ethiopie ou encore le Somaliland.

Vous êtes chevalier des Arts et Lettres depuis 1992 et vous avez été nommé chevalier de l'Ordre national du mérite en 2008 au titre du ministère de la culture.

Vous avez dirigé au début du XXI^e siècle les fouilles archéologiques sur le site d'Asa Koma à Djibouti. Vous avez été précédé à la fin du XIX^e

siècle par un explorateur, un des rares à pénétrer dans ce territoire hostile. Il s'agissait de Georges Révoil un nîmois qui fut chargé d'une mission de reconnaissance des voies d'accès vers l'Éthiopie via la Somalie. Vous avez choisi d'en faire le sujet de votre communication.

Révoil arrive en août 1880 à Aden. Après un séjour d'un mois dans cette ville qui était alors la dernière ville civilisée de cette région, il s'embarque pour la côte africaine. Il y passera 10 mois dans une contrée où très peu d'Européens se sont risqués avant lui.

A Aden, il fréquente les quelques Européens présents et fait la connaissance d'Arthur Rimbaud. Révoil était un amateur éclairé en photographie. Il avait emmené avec lui des appareils flambant neufs et très sophistiqués pour l'époque. C'est avec, sans doute, un de ses appareils que sera prise une photo sur laquelle on le découvre en compagnie d'Arthur Rimbaud posant devant l'hôtel de l'Univers, le seul établissement que les étrangers fréquentaient ; c'est une des rares photos que l'on connaisse du poète à l'âge adulte. Révoil se rendra dans cette partie de l'Afrique à plusieurs reprises. La première fois, son expédition avait un but essentiellement mercantile à l'instar de celle de Rimbaud et de Soleillet.

Récemment, au rez-de-chaussée de ce magnifique Carré d'Art, une exposition a retracé le voyage de cet autre explorateur également Nîmois.

Votre intervention s'inscrit quasiment dans l'actualité culturelle de notre ville. C'est avec d'autant plus d'intérêt que nous vous écoutons.

Résumé. *Un Nîmois en Somalie, l'explorateur Georges Révoil (1852-1894)*

Né à Nîmes en 1852, Georges Révoil est beaucoup moins connu des Nîmois que son père Henri Révoil, architecte en chef des monuments historiques et architecte diocésain à qui l'on doit la restauration de nombreux édifices religieux dans le sud-est de la France, la construction de nombreux autres et l'achèvement du chantier de l'église de la Major à

Marseille. Une rue des faubourgs de Nîmes qui porte son nom perpétue sa mémoire. Georges est né au sein d'une famille bourgeoise et cultivée d'origine lyonnaise mais installée par la suite en Provence puis à Nîmes. Son grand-père paternel, le père de l'architecte, était un peintre apprécié de Napoléon et il fut directeur de l'école des Beaux-arts de Lyon. Son oncle *Bénédict-Georges-Henry Révoil* fut un romancier prisé à son époque, un traducteur de nombreuses œuvres anglaises ou allemandes mais aussi un grand voyageur.

Engagé volontaire en 1870, Georges Révoil achèvera sa carrière militaire en 1877. A cette époque, la France, soucieuse de la montée en puissance de l'Angleterre sur les rives de l'Océan Indien, hésite à poursuivre et développer une politique coloniale dans cette partie du monde et plus particulièrement dans l'Afrique du Nord-est et de l'Est. Les points de vue des hommes d'État sont en effet très partagés sur les finalités de la colonisation. Défendue par Gambetta dès 1872 puis par Jules Ferry (tous deux républicains de gauche), l'idée est combattue par la droite royaliste mais aussi par Clémenceau qui, en 1885, s'opposera violemment à Jules Ferry lors de joutes oratoires à la Chambre des députés. Cependant ces tergiversations n'empêchent pas des sociétés commerciales de s'intéresser fortement aux richesses naturelles que fournissaient de longue date ces contrées, mal connues, de l'Afrique orientale et plus particulièrement de la Corne de l'Afrique. C'est ainsi que Georges Révoil, à l'image de Soleillet ou d'Arthur Rimbaud, fut recruté par une société marseillaise qui lui confia une mission de reconnaissance des voies d'accès vers l'Éthiopie, à travers la Somalie. Il réalisa donc ses deux premiers voyages en Somalie en 1878 et 1879. Il en est issu un premier ouvrage, paru en 1880, à Paris. Le succès de cette publication fut immédiat et le ministre de l'instruction publique qui n'était autre que Jules Ferry lui confia une nouvelle mission cette année-là, mission à l'issue de laquelle il publia un autre ouvrage : *La vallée du Darror* (1882). En 1883, Georges Révoil revint en Somalie, mais empêché par un état de guerre entre tribus rivales, il ne put poursuivre ses explorations et fut même un temps retenu prisonnier. Ces faits sont

relatés dans une série d'articles qu'il publia dans la revue *Le Tour du Monde*.

Georges Révoil, déjà atteint par la maladie (probablement une forme grave du paludisme) termina sa carrière comme diplomate principalement en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Il mourut à Pernambuco au Brésil où résidait la famille de sa femme et où, atteint du beriberi, il succomba en août 1894 à l'âge de 42 ans.

Les mérites de Georges Révoil explorateur, sont considérables. Tout d'abord, il fut le premier français et l'un des rares Européens à pénétrer à l'intérieur du territoire des Medjourtines, dans le nord de la Somalie, cette partie du continent africain étant une des plus méconnues à la fin du XIXe siècle. Il fit preuve d'un immense courage et d'une grande abnégation, livré à lui-même avec un maigre bagage, au milieu de populations particulièrement hostiles et belliqueuses. Il endura de très dures épreuves. Cela ne l'empêcha pas de réunir de nombreuses et précieuses informations totalement inédites à son époque dans de nombreux domaines scientifiques et plus particulièrement sur le plan anthropologique, archéologique, botanique et zoologique. De plus, il fut le premier explorateur de l'Afrique orientale à prendre des photographies et à pouvoir faire intégrer ces clichés dans ses publications.

Ayant moi-même eu à œuvrer dans le domaine de l'archéologie pendant plusieurs années dans le nord de la Somalie, j'ai pu revisiter, plus d'un siècle après Révoil, certains sites qu'il a décrits dans ses ouvrages. Rien n'y avait changé. Ce fut donc un plaisir pour moi que de me pencher sur l'œuvre aujourd'hui oubliée de cet homme remarquable auquel j'ai tenu par cette communication à l'Académie à rendre hommage.

Après les questions d'usage, le président Michel Belin lève la séance à 17 heures 30.

Séance du mardi 20 octobre 2020

Grand Auditorium de Carré d'Art Jean Bousquet

La séance est ouverte à 16 heures
sous la présidence de Michel Belin.

Sont présents : Mmes Bertrand-Fabre, Mares, Mazauric, Pallier. MM. Abauzit, Audisio, Aventurier, Belin, Fougères, Meine, Meunier, Penchinat, Puech, Valade.

Excusés : Mmes Cabane, Herrmann. Pougoulat. MM. Emmery, Iancu, Simon, Didier Travier et Daniel Travier.

Correspondants présents : Mmes Giacomoni, Torreilles. MM. Feller, Nicolas, Ott.

Excusés : Mme Blanc-Bijon. MM. Chillet-Pijac, Marechal., Rouanet de Lavit.

Monsieur le Président Michel Belin ouvre la séance en s'exprimant sur l'assassinat abominable du professeur Samuel Paty le 16 octobre dernier.

« *Samuel Paty, un enseignant martyr.* »

Il est très difficile d'analyser à chaud, dans la douleur, des événements aussi abominables que celui qui s'est produit la semaine dernière dans la région parisienne où un professeur a été lâchement assassiné parce que son enseignement avait déplu. Il est de notre devoir, nous Académie en tant que telle, et quelles que soient les opinions de chacun de ses membres

de porter un regard, d'avancer une réflexion, d'ouvrir éventuellement un débat sans passion et de la manière la plus objective possible sur les raisons et les conséquences de ce crime contre la République.

Ce qui s'est passé à Conflans-Sainte-Honorine est un acte barbare, un assassinat terroriste, une tentative de déstabiliser notre démocratie. Il inspire d'abord indignation, révolte et colère. Prendre du recul, ce n'est pas effacer ces sentiments mais tenter non une explication, bien entendu, mais une analyse.

Deux libertés sont en balance, des libertés essentielles fondamentales mais non absolues¹ :

- la liberté de culte, le droit au respect de toutes les croyances,
- la liberté d'expression.

C'est la grandeur de notre pays, et d'une manière générale, la marque indélébile de toute démocratie de vouloir faire vivre ensemble ces deux libertés au risque d'être la source de conflits.

Un rappel des textes nationaux et internationaux met en évidence ces deux exigences qui peuvent entrer en opposition :

✓ L'article 1 de notre constitution dispose : « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction de race ou de **religion. Elle respecte toutes les croyances** ».

✓ L'article 10 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen est ainsi libellé : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions **même religieuses** »

1 - Les cahiers de la justice, 2015 p 267 « *La justice dans le débat démocratique-les caricatures de Mahomet appréciées par les juridictions françaises* » Camille Viennot.

L'article 1 de la loi sur la séparation des églises et de l'État écrit : « la République assure **la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes** ».

L'article 9 de la CEDH² déclare que « toute personne a droit à la **liberté de pensée, de conscience et de religion** ».

D'autres textes soulignent l'importance de la liberté d'expression.

L'article 10 de cette même convention européenne des droits de l'homme dit que « **toute personne a droit à la liberté d'expression** ».

L'article 11 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 prévoit que « **la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement** sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ».

La déclaration de 1789 faisant partie de notre constitution, la liberté des croyances et la liberté d'expression sont protégées par notre loi fondamentale qui scelle notre contrat social, structure notre qualité de citoyen.

Comme on peut s'en douter, le juge a été amené à se prononcer sur la cohabitation de ces deux libertés notamment dans des caricatures mettant en scène des images ayant trait à la religion catholique comme à la religion musulmane. A chaque fois, il est conduit à un travail d'équilibriste entre deux principes, deux valeurs égales. Je terminerai en citant les attendus de la Cour d'appel de Paris qui s'est prononcée sur les caricatures de Mahomet parues dans *Charlie Hebdo* : « *les caricatures ont par leur publication participé au débat d'intérêt général sur la liberté d'expression. Ces caricatures qui visent clairement une fraction et non*

2 - CEDH : Cour européenne des droits de l'Homme.

l'ensemble de la communauté musulmane ne constituent pas l'injure et ne dépassent pas la limite admissible de la liberté d'expression³ ».

Je me dis que parfois certaines décisions juridiques mériteraient d'être débattues non seulement en faculté de droit mais aussi dès le collège ou le lycée.

Chères consœurs, chers confrères, je vous invite à respecter une minute de silence.

Présentation des candidatures de deux membres non résidents :

Théa Picquet et Xavier Guthertz.

Le président Michel Belin appelle d'abord notre confrère Gabriel Audisio pour présenter la candidature de Théa Picquet en qualité de membre non résidant au fauteuil de Robert Chalavet devenu membre honoraire. Théa Picquet est agrégée d'italien, professeur émérite classe exceptionnelle à l'Université d'Aix-Marseille. Sa candidature est parrainée par Gabriel Audisio, Brigitte Maurin et René Chabert.

Daniel J. Valade présente ensuite la candidature de Xavier Guthertz en qualité de membre non résidant au fauteuil de Robert Sauzet devenu également membre honoraire. Xavier Guthertz est archéologue, professeur émérite à l'Université Paul Valéry de Montpellier. Sa candidature est parrainée par Daniel J. Valade, Frédéric Abauzit et Christian Salenson.

Le président donne finalement la parole au secrétaire perpétuel pour la lecture du compte rendu de la séance du vendredi 2 octobre qui est mis aux voix puis adopté.

3 - CA Paris 12 mars 2008, Légipresse, 2008, n°252, p107-110

Annonces.

- Suite à la démission de notre confrère Jacques Boissonnas, membre non résidant, le Bureau – conseil d'administration de notre Compagnie – a pris la décision de nommer notre confrère Membre d'honneur. Nous tenons à souligner que la réhabilitation du premier étage de l'Hôtel de l'Académie a pu être réalisée grâce à la générosité de la Fondation Clarence Westbury présidée par Jacques Boissonnas.

Rappelons que la Fondation Clarence Westbury soutient des projets dans différents domaines de l'intérêt général : la culture, et plus particulièrement l'art moderne et contemporain, l'action sociale ainsi que la recherche médicale.

- Nous avons reçu la lettre émouvante de démission de notre confrère, membre résidant le pasteur Jean-Pierre Gardelle qui avait succédé à notre regretté confrère le pasteur Aimé Bonifas.

- Notre consœur, membre non résidant Paule Plouvier souhaite ne plus assurer la fonction de présidente du jury du prix de l'Académie, prix Issoire. Je l'ai remerciée chaleureusement pour le travail qui a été accompli ces dernières années sous sa responsabilité.

- Les volumes des Mémoires de l'année écoulée, cad 2019, vont être distribuées par la Poste.

Nous espérons que l'acheminement s'effectuera sans problème.

Ouvrages :

- Claire Torreilles offre à l'Académie le dernier ouvrage de Jacques Roudil : « *Las obros mescladissos d'un baroun de Carvetos.* » (*Les œuvres mêlées d'un baron de Caravètes*) édité aux Presse universitaires de la Méditerranée. 2020. Cette édition critique avec introduction, notes et traduction du manuscrit autographe 296 du Cirdoc contient 43 poèmes inédits de Claire Torreilles.

- Xavier Guthertz offre à l'Académie les deux ouvrages :

Jean Arnal et le néolithique en Languedoc. Sous la direction de Xavier Guthertz et Luc Jallot.

Asa Koma. Site néolithique dans le bassin du Gobaad (République de Djibouti) sous la direction de Xavier Guthertz.. Edité aux Presses Universitaires de la Méditerranée.

Nous avons reçu :

- les Mémoires de l'Académie d'Arles. Vol II. Année 2018
- les Actes de l'Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. Tome XLIV. Année 2019
- La Revue de l'Académie du Var. Année 2019
- Causse & Cévennes, revue trimestrielle du Club Cévenol. N°4 – 2020
- Le Bulletin de la Société Archéologique Historique, Littéraire et Scientifique du Gers. N°437. Année 2020
- Les Annales de l'Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de La Rochelle. Années 2018-2019.
- Les Mémoires 2019 de l'Académie d'Angers.
- Les bulletins et mémoires 2019 de la société Archéologique et Historique de la Charente .
- Le Bulletin de la Société académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire. Année 2020.
- Les Mémoires de l'Académie D'Orléans. Année 2019
- La revue archéologique de Bordeaux. Année 2018

- Le Bulletin « Argence » de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaucaire. N°25. Avril 2020
- La Lettre de l'Académie des Beaux-Arts. Numéro 91. Hiver 2019-2020
- Les Mémoires 2019 de l'Académie Nationale de Metz
- Le Bulletin 2019 de l'Académie des Sciences, Agriculture Arts et Belles-lettres d'Aix
- Les Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai. Année 2016
- Les Annales de l'Académie de Mâcon. Année 2019
- La Lettre de l'Académie des Beaux-Arts. Numéro 92

Le président Michel Belin accueille le conférencier Danielle Bertrand Fabre en ces termes :

Chère consœur,

Vous êtes membre de notre institution depuis une douzaine d'années et vous avez été élue membre non résidant en janvier 2011.

Votre passion a toujours été l'histoire. Vos études à Montpellier vous conduisent à l'agrégation que vous obtenez en 1972. En 1999 vous soutenez une thèse intitulée « Être curé en Languedoc au XVIII^e siècle : l'abbé Jean-Baptiste Fabre entre ministère et littérature occitane (1727-1783) ».

Vous êtes membre de la société d'histoire contemporaine de Nîmes et d'études héraultaises et vous êtes chercheuse associée au centre de recherches interdisciplinaires en sciences humaine et sociales, laboratoire rattachée à l'université de Montpellier.

Vous avez publié de nombreux ouvrages et articles et vos centres d'intérêt restent l'écrivain occitan, l'abbé Fabre, la Vaunage, les écoles et les femmes.

Vous avez présenté deux communications à l'Académie qui illustrent votre inclination pour des femmes d'action à une époque où elles avaient peu de droits et où elles vivaient sous la tutelle d'un père, d'un tuteur ou d'un mari. Vous avez présenté en 2010 le portrait de Florestine de Clausonne, et le 14 janvier 2014 rappelé l'histoire de « Trois orphelines en action ». Les filles de Jean-Baptiste Favre de Saint-Castor et/ou de victoire de Marceillan à travers les guerres et les révolutions (XVIII^e XIX siècles).

Chacun connaît ici votre passion pour l'histoire de la Vaunage et en particulier de Congénies. Vous m'aviez été d'un précieux concours lorsque je préparais ma communication sur le couple Rencontre. Vous allez enfin aujourd'hui évoquer un dernier sujet qui vous tient à cœur celui de l'école au travers de l'histoire de l'enseignement primaire dans la commune de Saint-Gély-du-Fesc que vous connaissez bien puisqu'il s'agit de votre commune de résidence. Enfin, est un mot que je ne devrais d'ailleurs pas employer, il ne fait pas partie de votre vocabulaire. Vous êtes une travailleuse infatigable, une chercheuse passionnée et votre curiosité d'historienne ne sera jamais totalement comblée.

La guerre scolaire qui a opposé au XIX^e et au début du XX^e siècles monarchistes et républicains, n'a pas épargné ce qui n'était à l'époque qu'un petit village de 600 âmes. Quand l'enseignement par les congrégations enseignantes a été interdit, une école privée catholique de filles a été créée en 1903 sous l'impulsion du maire royaliste blanc et dans le contexte de la laïcisation soutenue par la population rouge de plusieurs localités du bas Languedoc. Cette école a perduré jusqu'en 1959. Par ailleurs, le village n'a pas échappé à la guerre des manuels scolaires qui s'est développé au début du XX^e siècle. Au terme d'un

travail important, vous avez pu retrouver des témoins qui ont fréquenté cette école et qui vous ont confié qu'ils regrettaient ces clivages qui attisaient d'inutiles tensions.

Nous vous écoutons, chère consœur, avec grand intérêt.

Résumé. Saint-Gély-du-Fesc : la guerre scolaire entre les « Blancs » et les « Rouges ». (1830-1960)

Saint-Gély-du-Fesc, autrefois petit village viticole du nord de Montpellier, a connu au XIX^e siècle une augmentation de la fréquentation scolaire, tout particulièrement par les filles, à partir de la loi Guizot de 1833. Quand l'enseignement par les congrégations enseignantes a été interdit, une école privée catholique de filles a été créée en 1903, sous l'impulsion du maire royaliste « blanc » et dans le contexte de la laïcisation soutenue par la population « rouge » de plusieurs localités du Bas-Languedoc.

À l'occasion d'un travail collaboratif, d'anciennes élèves de cet établissement ont témoigné du fonctionnement de leur école, fermée en 1959, et de ses activités religieuses. Le village n'a pas échappé à la guerre des manuels scolaires qui s'est développée au début du XX^e siècle, quand les républicains au pouvoir œuvraient à supprimer la volonté de Dieu du récit historique et qu'ils cherchaient à promouvoir des héros républicains. Les clivages qui ont été entretenus au sein de la communauté paraissent regrettables à beaucoup de témoins. Dans notre pays cependant, les conflits scolaires autour de la laïcité demeurent un aspect des tensions récurrentes entre droits fondamentaux, la liberté et l'égalité.

Après les questions d'usage, le président Michel Belin lève la séance à 17h45.

Relevé des principales décisions des réunions du Bureau au cours du dernier trimestre 2020

Le Bureau s'est réuni une fois par mois afin d'assurer la continuité dans le fonctionnement de l'Académie en ces temps de confinement.

Voici les principaux relevés de décisions.

1 - Il a été ainsi décidé de renouveler pour une année les mandats du président Michel Belin et de la vice-présidente Anne Hénault.

2 - Suite à la demande de M. le Bâtonnier Jean-Marie Chabaud concernant la création d'une association qui aurait pour but de sauvegarder, valoriser et réhabiliter le patrimoine historique et culturel de l'immeuble situé à Nîmes, 16 rue Fresque dénommé « maison de l'avocat des pauvres », il a été répondu : *« Il n'entre pas dans la vocation de l'Académie, ni dans ses statuts, de participer à la création en qualité de membre fondateur d'une association et quel que fût par ailleurs l'intérêt de son objet. Dans ces conditions, nous ne pouvons que décliner votre offre. L'Académie ne peut cependant que se féliciter de cette initiative qui tend à réhabiliter ce site, aussi a-t-elle été présentée à l'ensemble des académiciens à charge pour eux de postuler à une adhésion en qualité de membre actif au sein de cette association... »*

3 - Concernant la séance publique annuelle, prévue pour le 14 février 2021, il avait été envisagé de tenir un buffet rue Dorée confié au directeur

du moulin Gazet mais il nous a semblé plus sage de l'annuler d'ores et déjà.

4. Notre confrère Didier Travier a effectué une mise à jour du signalement des collections de la bibliothèque dans le Catalogue collectif de France en incluant le fonds de l'Académie, lui donnant ainsi une meilleure visibilité.

<https://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/public/index.jsp>

5 - Agenda des séances. Compte tenu de la situation sanitaire, il n'y aura pas de séance durant le mois de janvier. Le Bureau se réunira à nouveau le vendredi 22 janvier pour faire le point. Le principe retenu est que les séances reprendraient là où elles s'étaient interrompues.

6 - La séance solennelle publique annuelle prévue en février 2021 est reportée. Si elle se tient en 2021, elle devra se dérouler au mois de juin car au dernier trimestre 2021 elle serait trop rapprochée de celle qui aura lieu en février 2022. Une lettre sera adressée à M. le préfet pour l'informer de cette décision et lui demander s'il serait d'accord pour présider une séance en juin quitte à ce que cette dernière se tienne par exemple en soirée (18h30 ou 20h30).

Faits académiques dernier trimestre 2020

Disparition de Jean Matouk, membre résidant, le dimanche 25 octobre à l'âge de 83 ans.

Hommage du président Michel Belin prononcé lors de la messe d'enterrement en l'église Sainte-Perpétue le samedi 31 octobre :

L'Académie de Nîmes est en deuil. Elle vient de perdre en la personne de Jean Matouk l'un de ses membres les plus éminents. Nous avons du mal à admettre cette soudaine disparition tant la vigueur de son esprit, son insatiable activité intellectuelle perdurèrent jusqu'à ces derniers jours. Il préparait encore une communication qu'il devait nous présenter le 20 novembre prochain.

Jean Matouk a été élu correspondant en 2006 au sein de notre compagnie puis, reçu en qualité de membre résidant le 1^{er} mars 2013. La réception à l'Académie obéit à un rituel immuable : le président prononce un discours de bienvenue et le récipiendaire prend à son tour la parole pour faire l'éloge de son prédécesseur et se présenter.

En accueillant Jean Matouk, notre consœur, Michèle Pallier, alors présidente, soulignait que l'Académie accueillait, pour la première fois de son histoire, un économiste qui, plus est, un économiste agrégé, professeur des universités qui n'était pas seulement un théoricien mais qui avait également occupé des responsabilités au plus haut niveau dans la sphère financière notamment.

En réponse, Jean Matouk s'est plié au difficile exercice de se raconter. Une manière singulière de mieux se faire connaître auprès de l'ensemble

de notre compagnie. Une épreuve qui ne pouvait que heurter sa modestie et son humilité, deux qualités qui s'illustrèrent dès le début de son discours : « J'ai bénéficié, disait-il, en fait, tout au long de ma vie, de coups de chance et mon seul talent est d'avoir su les saisir ». Nul, bien entendu, ne le crut et nous savions qu'il avait en réalité su forcer la chance, l'accompagner grâce à une intelligence éclatante. Il allait même jusqu'à affirmer qu'il tirait avantage de ce qui serait qualifié apparemment comme une malchance. C'est ainsi que, non sans humour, il considérait comme une chance son entrée en dialyse. Une occasion, pour lui, de se plonger dans une nouvelle discipline économique, l'économie de la santé. La fatalité était ainsi transformée en une quête du savoir.

Jean considérait que sa douzième et dernière chance fut l'accueil que nous lui réservâmes en 2007 en l'élisant comme correspondant et il considérait que cette cooptation l'avait rendu débiteur envers nous et qu'il devait rembourser sa dette en proposant régulièrement des communications.

Ce qu'il ne manqua pas de faire.

En 2008, il nous présenta une communication intitulée : « Sphère réelle et sphère financière en économie » en 2011, « La guerre des monnaies » en 2012, « Les avatars de la dette » et, en 2017, « Fin du travail ? fin du salariat ? nouveau modèle social ? » Des communications savantes, brillantes, d'un niveau universitaire.

Outre cette contribution, il prit place au sein d'une de nos commissions, celle des programmes en charge d'examiner les propositions de communications et d'en apprécier la pertinence. Il ne manquait évidemment aucune de nos séances qu'il savait agrémenter par ses réflexions argumentées, pertinentes et un esprit brillant et percutant. Il n'était jamais à court d'idée pour mieux faire connaître l'Académie et un ouvrage dont il est un des principaux initiateurs est en cours d'élaboration. Il tenait une telle place, jouait un tel rôle parmi nous que nous ne sommes pas près de l'oublier sans compter que nous aurons une immense difficulté à assumer son héritage.

Toutes les activités de l'esprit sont représentées dans notre compagnie vieille de plus de 300 ans, les arts, les lettres, les sciences comme les techniques. Il était naturel que Jean Matouk l'intégrât, lui l'intellectuel éclectique, curieux de toutes les choses de l'esprit, un des piliers les plus reconnus de la culture à Nîmes par le biais du prestigieux forum Charles Gide.

Mais intégrer l'Académie de Nîmes n'est pas une consécration, ni un point d'orgue, encore moins un aboutissement mais une exigence celle de mettre à son service son talent et ses connaissances pour un partage et un enrichissement réciproque. Il n'est lieu plus propice pour s'apercevoir de l'étendue de son ignorance et il n'est endroit plus privilégié pour accroître son savoir, développer sa pensée.

Jean Matouk l'avait parfaitement compris. Qu'il soit remercié pour sa contribution à la renommée de notre institution et de notre ville. C'est grâce à des personnalités comme la sienne que le rayonnement de notre Académie s'étend bien au-delà de notre sphère locale et concourt à faire de cette institution multiséculaire un foyer culturel dans lequel nous prenons plaisir à savourer des échanges désintéressés.

Qu'il me soit permis en terminant, de tenir un propos plus personnel et moins académique. En égrenant les chances qui ponctuèrent son existence, Jean cita dans l'ordre d'importance, et cela ne surprendra personne, sa rencontre avec Marie-Françoise. Il confessa qu'à partir de là, il lui devait à peu près tout ce qui s'était passé de bien dans leur vie. Dire que son décès a été un déchirement est un euphémisme. Jean était « fracassé », pour reprendre un de ses termes, c'est-à-dire détruit, disloqué. Je suis persuadé qu'il considérerait comme sa dernière et ultime chance, l'unique moyen de sa reconstruction, le chemin qui se dessine à présent devant lui et qui aboutira à la retrouver.

Tous deux resteront indissociés dans nos souvenirs.

Disparition de Jacques Galtier. Message du secrétaire perpétuel

L'Académie est à nouveau en deuil.

C'est avec beaucoup de tristesse que nous venons d'apprendre la disparition de notre confrère Jacques Galtier, pasteur de l'Église Réformée de France.

Il est décédé ce jeudi 29 octobre à l'âge de 92 ans.

Membre honoraire depuis 2016, Jacques Galtier avait élu membre résidant en 2002 au fauteuil du pasteur René Château. Président de notre Compagnie en 2006, il était bien sûr très attaché à la vie de l'Académie.

Le 21 novembre dernier, il était d'ailleurs venu rue Dorée avec son épouse Anne-Marie à la célébration du centenaire de l'acquisition de notre Hôtel. Vous trouverez en pièce jointe le discours de sa réception.

Les obsèques se dérouleront dans l'intimité familiale. Un culte de reconnaissance aura lieu à Nîmes lorsque cela sera possible.

En relation avec sa famille et plus particulièrement son épouse Anne-Marie à qui nous adressons nos condoléances les plus sincères, nous vous tiendrons informés.

Notre ami **René Ventura**, architecte, appartenant à la classe des Correspondants, vient de soutenir, mardi 10 novembre à l'Université Paul Valéry de Montpellier, sa thèse lui permettant d'accéder au grade de docteur en Architecture à l'unanimité de la décision des membres du jury.

La Grande Motte de Jean Balladur

Dans la discipline Architecture, la thèse souhaite confronter théorie et pratique : d'une part la pensée d'un architecte, Jean Balladur (1924 –

2002), de l'autre la matérialité d'une station balnéaire devenue icône architecturale du XX^e siècle.

Balladur, « l'architecte d'une ville », doit rejoindre le groupe des architectes majeurs du XX^e siècle. Inspiré dans son œuvre par la littérature et la philosophie, rompu aux pratiques de l'urbanisme et du paysagisme, il fut un inventeur de formes devenues signe d'un style unique «la cité des pyramides» et comme résultat de la synthèse réussie de savoirs et pratiques pluridisciplinaires : la Grande Motte, ville parc, témoignage accompli d'initiatives de ses aménageurs conjuguant la liberté du faire, le respect du biotope du lieu, la concrétisation des idéaux de son architecte à recourir à de multiples compétences associées et complémentaires à la sienne.

La réussite de ce vaste projet prit valeur d'exemple, station pilote de l'aménagement du littoral du Languedoc-Roussillon, si elle fut acquise auprès des usagers et investisseurs, elle dut attendre des décennies sa reconnaissance en qualité de patrimoine architectural contemporain remarquable.

Compte rendu de l'activité de la commission Patrimoine

La commission Patrimoine de l'Académie de Nîmes qui comprend 12 membres s'est réunie **5 fois** pendant l'année 2020 et ce malgré les conditions difficiles liées au confinement.

Les réunions ont eu lieu :

- les samedis 29 janvier et samedi 4 avril chez Antoine Bruguerolle pour le groupe Faubourgs,
- le samedi 27 juin dans le jardin de Philippe et Hélène Deronne pour l'ensemble de la commission Patrimoine
- le vendredi 9 octobre dans la salle des séances de l'Académie pour l'ensemble de la commission Patrimoine en présence du Président et du Secrétaire Perpétuel
- le mardi 3 novembre en visio-conférence Zoom pour le groupe cartes postales.

La participation des membres de la commission a été à chaque fois très importante. Les réunions se sont poursuivies en 2021 sous la forme de rencontres Zoom.

Au cours de l'année 2020, Hélène Deronne, rapporteur de la commission depuis de très longues années a souhaité être remplacée. Francine Cabane a accepté... faute de candidat(e), de prendre cette responsabilité.

Pendant cette année 2020, la commission s'est organisée en 4 groupes de travail, selon le schéma ci-dessous :

Rapporteur de la commission : Francine Cabane

1. **Groupe de travail des faubourgs** : responsable Francine Cabane
membres : Antoine Bruguerolle, Hélène Deronne, Madeleine Giacomoni, Jean-Louis Meunier, Jean Pey, Bernard Simon, Pascal Trarieux,
2. **Groupe du fonds cartes postales Filleron-Lorin** : responsable Jean-Michel Ott
membres : Francine Cabane, Hélène Deronne, Madeleine Giacomoni, Dr.Pascal Gouget, Micheline Poujoulat, Didier Travier
3. **Groupe du fonds Henry Bauquier collection comte Chambord** : responsable Pascal Trarieux
4. **Groupe inventaire mobilier et objets d'art de l'Académie** : responsable Hélène Deronne

En raison de la fermeture de l'Académie, seuls les groupes de travail Faubourgs et Cartes postales ont pu continuer une partie de leurs activités.

Travail du groupe « Faubourgs »

Dans la continuité du travail engagé il y a plusieurs années sous la conduite d'Hélène Deronne, pour réaliser l'ouvrage intitulé « Diagnostic patrimonial des faubourgs de Nîmes », il a été décidé de mettre en ligne sur le site Internet de l'Académie des fiches qui présentent une étude plus approfondie de certains immeubles classés par le Diagnostic comme « historiques » « exceptionnels » ou « remarquables ».

En 2020, **13 fiches** ont été réalisées à raison d'environ une par mois et ont été mises en ligne par les soins du secrétaire perpétuel sur le site de l'Académie sous l'intitulé « Une promenade dans les faubourgs ».

Une fiche de présentation générale de la démarche est intitulée « Bienvenue » ; les autres fiches sont classées selon des onglets géographiques :

- le quartier de la gare (Présentation générale et avenue Feuchères/ La gare, /l'Hôtel de la Préfecture /l'hôtel Silhol/ l'hôtel Bézard-Dions/le café des Fleurs/ la maison Rédarès)
- l'Esplanade (présentation générale/ La fontaine Pradier/ L'église Ste Perpétue/ Le monument aux morts)
- le Faubourg des Carmes (l'Hôtel Séguier)

La commission a décidé en 2020 d'ouvrir deux nouvelles rubriques :

Patrimoine en danger : Certaines fiches seront plus particulièrement consacrées à des immeubles dont l'état de conservation montre des dégradations importantes.

Patrimoine disparu : Une première liste de bâtiments disparus a été dressée. Il convient de se rapprocher de Dominique Darde pour avoir accès aux notes et photographies prises par M. Lassalle sur différents bâtiments de la ville qui ont disparu.

Travail du groupe cartes postales Fonds Filleron- Lorin (fonds donné à l'Académie en 1956)

Jean-Michel Ott, responsable, rappelle que 24 000 cartes postales sur un total de 42 700 ont été à ce jour nettoyées, indexées et en grande partie scannées. La moitié de la collection a donc été inventoriée en 10 ans. Les tableaux excel qui décrivent les cartes postales sont réalisés sur le modèle proposé par Didier Travier. Ceux qui sont déjà réalisés ne seront pas retouchés.

Grâce aux compétences de Didier Travier, une convention a été rédigée et signée en juillet 2020 par Mme Carole Delga, Présidente de notre région, et par notre secrétaire perpétuel. La région accepte de recevoir la totalité du fonds et de le rendre accessible sur son site. Les envois de l'Académie vers ce site se font région par région et 4 d'entre elles ont été mises en ligne en 2020 : Occitanie-Midi-Pyrénées, PACA, Corse et Auvergne-Rhône-Alpes. Chaque envoi met en relation la photo de chaque carte et sa description selon 26 critères sous la forme d'un tableau Excel.

En 2020, le travail de scans des cartes postales n'a pas été possible pendant la longue période du confinement en raison de la fermeture de l'Académie. Certains tableaux excel ont continué à être remplis, le travail pouvant se faire à domicile à partir des scans.

Hélène Deronne s'est chargée pendant cette année des contacts avec les DRAC des régions PACA, Corse, Auvergne Rhône Alpes, Nouvelle Aquitaine afin de les sensibiliser à la richesse de la collection et leur demander la possibilité de mettre en ligne les cartes postales concernant leur région sur leur sites respectifs. Pas de retours pour le moment.

Le groupe cartes postales a envisagé également de faire connaître l'exposition consacrée au Fonds Filleron Lorin intitulée « Une passion de collectionneur » en la proposant aux documentalistes des lycées de Nîmes, aux Archives départementales, dans les bibliothèques et associations culturelles des communes autour de Nîmes. Le confinement n'a pas rendu possible ce travail.

Notre confrère Bernard Cavalier qui fut un pédiatre réputé, académicien résidant depuis 20 ans nous livre ses réflexions personnelles sur la pandémie de la COVID. Il s'agit d'un texte argumenté, parfois dérangent, constamment intéressant, résultat d'une pensée riche et profonde. Bernard Cavalier n'écrit pas seulement en tant que médecin mais aussi en qualité de simple citoyen qui jette un regard lucide sur la situation actuelle. Nous vous invitons à une lecture attentive qui suscitera sans aucun doute des controverses. Que ceux qui auraient envie de débattre prennent leur plume ou leur clavier.

« Je disais que le monde est absurde et j'allais trop vite. Ce monde en lui-même n'est pas raisonnable, c'est tout ce qu'on en peut dire. Mais ce qui est absurde, c'est la confrontation de cet irrationnel et de ce désir éperdu de clarté dont l'appel résonne au plus profond de l'homme »
(Albert Camus, le mythe de Sisyphe)

La crise du Coronavirus : réflexions

Bernard CAVALIER

Novembre 2020

« Un sage oriental demandait toujours dans ses prières, que la divinité voulût bien lui épargner de vivre une époque intéressante. Comme nous ne sommes pas sages, la divinité ne nous a pas épargnés et nous vivons une époque intéressante ». C'est par ces mots que débutait la conférence qu'Albert Camus donnait, le 14 décembre 1957, à l'université d'Uppsala

à l'occasion de la remise de son prix Nobel. Nous n'avons pas dû nous assagir depuis puisque nous aussi, nous vivons une époque intéressante.

Intéressante, elle l'est, à plus d'un titre. Je voudrais aujourd'hui plus particulièrement m'attacher à essayer de comprendre tout ce que la pandémie actuelle nous apprend sur nous-mêmes, nos comportements individuels et collectifs en soulignant, autant que possible, ce qu'il y a de pérenne dans sa gestion par rapport aux épidémies antérieures et ce qu'il peut y avoir de nouveau dans notre façon de le faire. J'essaierai également de souligner ce qui me semble surprenant, voire paradoxal dans les leçons que nous en tirons.

Pour cela, j'ai regardé, lu, écouté ce qui se dit ici ou là et par touches successives vais essayer de rendre compte d'une réalité mouvante et par certains aspects, bien impalpable.

Le journaliste et historien de l'art Jean Clay écrivait que « *Claude Monet voulait dans son tableau « Impression soleil levant » rendre compte d'un monde fluide sans forme arrêtée, où les contours sont constamment remis en cause par le mouvement de la lumière* ». Ce que nous vivons, à travers cette crise sanitaire, la rapidité des acquisitions dans la connaissance de ce virus, mais également l'obsolescence parfois plus rapide encore de ce que l'on croyait solidement établi donne également l'impression d'un monde mouvant où rien ne semble stable. Cela génère une angoisse propre à l'émergence d'attitudes et de comportements où l'irrationnel prend souvent le pas sur le rationnel.

Je n'en veux pour preuve que les différentes théories du complot qui émergent régulièrement, parfois relayées par les médias et qui portent tant sur les origines de ce virus que sur les traitements propres à le combattre, sans parler des querelles d'experts donnés en pâture à l'opinion publique et où, malgré le manque d'exhaustivité des informations, chacun se croit en capacité d'avoir un avis, souvent d'autant plus péremptoire qu'insuffisamment étayé. Quelques exemples pour illustrer cela : Pour certains, la 5G aurait sa part de responsabilité dans la diffusion du

virus, pour d'autres la vaccination positiverait les tests utilisés dans le diagnostic de la Covid 19. La liste de ces fausses rumeurs ne cesse de s'allonger avec le temps. Ésope avait bien raison de dire que « la langue est la meilleure et la pire des choses » !

Vous l'aurez compris, je ne vais pas proposer une réponse « d'expert, entre guillemets » de plus à cette difficile question. J'estime n'avoir ni les informations ni les compétences suffisantes en virologie et épidémiologie pour le faire. Je veux simplement vous livrer les réflexions que cette crise sanitaire m'inspire.

Évitant de prendre part à l'aspect passionnel du débat, je vais dans un premier temps essayer d'en rendre compte de la façon la plus factuelle possible, avant de dire quelques mots sur la juste place de cette pandémie au regard des autres défis de santé publique que nous avons à affronter.

Mais avant d'aller plus avant, il me semble utile de rappeler quelques notions afin de nous assurer que nous donnions tous aux mêmes termes le même sens.

Épidémie : atteinte simultanée d'un grand nombre d'individus d'un pays ou d'une région par une maladie contagieuse.

Pandémie : épidémie qui atteint les populations d'une zone géographique très étendue. Nous vivons donc actuellement une pandémie.

Plus important me semble le distinguo à faire entre taux de mortalité qui est le nombre de morts par rapport à l'ensemble d'une population et le taux de létalité qui est le nombre de morts rapporté au nombre de personnes infectées. Or à moins de tester, avec un test fiable, l'intégralité de la population d'une zone donnée, la létalité propre à un virus est d'autant plus difficile à évaluer que les formes cliniques et en particulier les formes asymptomatiques sont plus ou moins nombreuses. Ainsi, lors de la pandémie mondiale liée au virus H1N1, les premiers taux de létalité annoncés étaient particulièrement inquiétants, mais finalement se révélèrent avoir été très surévalués. La raison en était

que contrairement à ce qui avait été cru initialement, la plupart des cas étaient asymptomatiques et donc n'étaient pas identifiés.

Ce n'est que lorsque l'on a pu tester largement la population qu'il a été possible d'établir, qu'en fait la létalité liée à la maladie était faible.

Dans le cas particulier de la COVID 19, ce chiffre est d'autant plus difficile à établir que lors des prélèvements nasaux avec recherche du Virus par PCR^{1*}, le nombre de faux positifs, c'est-à-dire les sujets chez lesquels on croit trouver le virus alors qu'il n'y est pas sur des prélèvements de contrôle et le nombre de faux négatifs, c'est-à-dire du nombre de sujets effectivement porteurs du virus, mais chez lesquels on ne le retrouve pas, est significatif. Cela explique la variabilité des résultats des enquêtes en fonction de la qualité des prélèvements, des tests utilisés ainsi que du moment où ces tests sont pratiqués, car il semble assez bien établi que la fenêtre pendant laquelle le virus est présent au niveau rhinopharyngé est étroite et que la positivité de sa recherche dépend, outre l'importance de la charge virale c'est-à-dire du nombre de copies du virus au niveau du prélèvement, de la qualité du prélèvement. Il existe également des situations où des particules virales sont retrouvées dans les prélèvements, mais qui sont en quantité insuffisante pour que l'individu soit contagieux, donnant une réponse positive au prélèvement, alors que le sujet n'est pas contagieux. Si l'on rajoute à cela les problèmes techniques liés à la contamination de l'échantillon, il y aurait environ 1% de faux positifs. Le nombre des faux négatifs étant beaucoup plus élevé.

Toutes ces raisons font qu'en mai 2020 les chiffres annoncés de létalité liée à la COVID 19 variaient selon les sources de 3,4% à 15,2%. La tendance actuelle tend à voir ce chiffre diminuer au fur et à mesure

1 - PCR : Polymerase Chain Reaction ou réaction de polymérisation en chaîne. Technique d'amplification enzymatique permettant d'obtenir un grand nombre de copies identiques d'un fragment d'ADN. Cela permet de rendre détectables des fragments d'ADN qui autrement n'auraient pu l'être.

qu'avec la multiplicité des tests, malgré tout ce que nous avons dit de leurs limites, le nombre de cas détectés de patients asymptomatiques ne cesse de croître. Cela rappelle fortement ce qui avait été déjà constaté lors de l'épidémie due au H1N1.

Pour essayer de nous faire une idée un peu plus précise de la mortalité et de la létalité liées au virus, le cas d'un cluster² semble particulièrement intéressant. Il s'agit du cas du paquebot de croisière le « Diamond-Princess qui a été mis en quarantaine dès la découverte du 1^{er} cas de COVID 19. Bien que la population qui fréquente ce genre de bâtiment ne soit pas représentative de la population générale, l'intérêt de cette étude réside dans le fait qu'il s'agissait d'une population confinée et qu'il a été possible de préciser dans cette situation le pourcentage de sujets atteints par rapport au nombre des passagers et membres d'équipage, ainsi que la létalité exacte du virus dans ce «cluster » puisque tous les sujets ont été testés.

Que dit cette étude ?

Le bateau abritait 3711 passagers et membres d'équipage. 634 personnes étaient infectées dont 51,7% étaient totalement asymptomatiques. Chez les infectés, le taux de létalité a été de 2,3%, c'est-à-dire que 14 à 15 personnes sont décédées de la maladie, ce qui donne un taux de mortalité sur l'ensemble des passagers et membres d'équipage de 0,39%. Par ailleurs, sur ce bateau qui constituait un univers totalement clos, seuls 17% des personnes ont été touchées, ce qui corrobore une étude chinoise qui cherchait à apprécier le taux de transmission de la maladie en intrafamilial. Cette contamination intra familiale était de 16% à 17 % également, avec toutefois un chiffre plus élevé en ce qui concernait les conjoints (de l'ordre de 27%).

2 - Cluster : terme anglais qui signifie grappe ou groupe. Dans le cas d'une épidémie, il correspond à un foyer de contagion.

Malgré le caractère un peu contestable de ce type d'extrapolation, étant donné que la population testée ne constitue pas un échantillon représentatif de la population d'un pays, si la COVID 19 tuait en France 0,39% de la population, nous aurions à déplorer environ 250 000 décès pour l'ensemble du pays qui compte 67 millions d'habitants.

Cependant, cette létalité n'est pas la même en fonction des différentes tranches d'âge. Ainsi, le quotidien « La voix du Nord » titrait, le dimanche 30 août 2020 « La létalité de la COVID 19 pourrait être bien inférieure à 1% avec des écarts importants en fonction de l'âge pouvant aller de 0,5% pour les plus jeunes jusqu' à 10, 1% de létalité pour les personnes âgées de plus de 80 ans. »

La question qui se pose dès lors est de savoir ce qui se serait produit si l'on avait laissé les choses évoluer spontanément sans prendre la moindre mesure contraignante de protection. Cette éventualité a été envisagée dans plusieurs pays dont les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, la Suède, avec cependant des conseils d'accompagnements variables d'un pays à l'autre pour limiter le risque d'explosion de la diffusion du virus. L'objectif est alors de laisser une immunité de groupe se constituer afin de réduire, dans un deuxième temps, de façon drastique le risque de contamination des personnes les plus vulnérables. Il y a cependant un coût potentiel en vies humaines à payer qu'il importe de préciser le mieux possible avant d'entériner une telle politique.

Différentes modélisations mathématiques ont été réalisées, visant à cerner au plus près, les conditions dans lesquelles une immunité de groupe³ est susceptible de se constituer. Cette étude par extrapolation

3 - Immunité de groupe ou collective : elle correspond au pourcentage d'une population donnée qui est immunisée/protégée contre une infection à partir duquel un sujet infecté introduit dans cette population va transmettre le pathogène à moins d'une personne en moyenne, amenant de fait l'épidémie à l'extinction, car le pathogène rencontre trop de sujets protégés. Elle peut être obtenue par infection naturelle ou par vaccin.

permet d'évaluer le nombre de décès à déplorer avant l'apparition de l'immunité de groupe*. Je passerai sur la méthode

mathématique utilisée pour le faire. Elle est très complexe et sa description n'apporterait rien à mon propos. Je vais donner directement les résultats de ces études dont un recueil d'analyses a été publié par le Journal International de Médecine. En France selon que l'on considère la fourchette haute ou basse des calculs effectués, il faudrait que 50% à 67% des habitants aient été contaminés par le virus avant l'apparition de l'immunité de groupe. Ce qui, compte tenu de la variabilité du taux de létalité et du pourcentage de population touchée nécessaire avant la constitution de cette immunité, donne un nombre de décès attendus, compris entre 100 000, fourchette la plus basse et 450 000 à 500 000 décès, fourchette la plus haute. Comparativement, la grippe saisonnière est responsable de 10 000 à 15 000 décès par an en France.

Le nombre de décès calculé par extrapolation à partir de l'exemple du « Diamond-Princess » se trouve bien dans cette fourchette. On comprend bien, dans de telles conditions que les autorités aient été dans l'obligation de prendre des mesures préventives fortes voire contraignantes de confinement pour essayer de limiter la propagation du virus. Cela dans l'attente et l'espoir qu'un vaccin arrive bientôt qui permettrait de diminuer très significativement une telle mortalité. La fébrilité avec laquelle ce vaccin est recherché n'est pas, elle-même, sans poser de questions pour l'instant sans réponse : quelle efficacité ? Quelle pérennité ? Et surtout quelle innocuité pour ce vaccin ? À ces deux dernières questions, seul le temps permettra de répondre.

Dans l'attente de cet hypothétique vaccin, quelles sont les bonnes mesures à prendre ? Au fur et à mesure que notre connaissance de ce virus progresse, il semble de plus en plus « inattendu » dans son comportement et reste très difficile à cerner. Cela explique en partie les différences observées entre les multiples politiques mises en place un peu partout à travers le monde pour lutter contre la pandémie.

Ainsi, dans son édition du 11 septembre 2020, le Journal international de Médecine titrait en éditorial : « Pandémie COVID : il est venu le temps des incertitudes » et de dérouler la liste des questions qui, malgré la multitude des travaux effectués, sont actuellement sans réponse:

- Incertitudes sur la stabilité du virus.
- Incertitudes sur l'évolution de l'épidémie.
- Incertitudes sur la gravité réelle de la maladie : puisque le chiffre de 0,6 % de létalité chez les sujets PCR + pour la COVID 19, calculé à partir d'une étude islandaise est remis en cause par d'autres études qui concluent à une létalité plus élevée.
- Incertitudes sur les meilleures techniques et stratégies de dépistage.
- Incertitudes sur la durée optimum de l'isolement des sujets contacts.
- Incertitudes sur l'éventualité d'un nouveau confinement (généralisé ou localisé).
- Incertitudes sur l'intérêt de l'obligation du port de masque en extérieur.
- Incertitudes sur la meilleure stratégie de gestion de la crise par les autorités.
- Incertitudes sur la date à laquelle nous pouvons espérer disposer de vaccins sûrs et efficaces.
- Incertitudes enfin et peut-être surtout sur la proportionnalité des mesures sanitaires à opposer à la pandémie.

Voilà un peu ce que l'on peut dire de l'état des lieux sur cette question en cette fin d'année 2020. Il s'agit donc bien d'un réel problème de santé publique dont la prise en charge se révèle particulièrement difficile. Pour peu qu'à ces difficultés s'associent des erreurs de communications, il est aisé de comprendre que le doute s'installe, que des voix s'élèvent pour remettre en cause toutes les mesures mises en place pour lutter contre la pandémie et le manque de confiance des opinions publiques en leurs gouvernants pour régler la crise.

Essayons maintenant de donner la juste place de cette pandémie au regard de celles que l'humanité a déjà eu à traverser au cours de l'Histoire. Par rapport aux grandes épidémies de peste, le problème paraît bien mineur. Ainsi entre 1347 et 1352, la peste noire a tué de 30% à 50% de la population européenne. Celle de 1720 en Provence a été responsable de 30000 à 40000 décès pour la seule ville de Marseille dont la population était alors de 80 000 à 90 000 habitants. Elle aurait tué entre 90 000 et 120 000 Provençaux sur une population alors estimée à 400 000 habitants.

La grippe espagnole a emporté entre 2% et 4% de la population européenne, soit des dizaines de millions de morts. Elle aurait emporté plus de 40 millions de personnes à travers le monde.

La pandémie actuelle est donc loin d'avoir la gravité des épidémies de peste qui ont ravagé le monde et l'Europe, ni même celle de la grippe espagnole. Sa gravité se rapprocherait plutôt, de celle que nous avons connue en 1957 et 1958 avec la grippe asiatique.

La grippe asiatique aurait fait autour de 100000 morts dans une France qui comptait alors 44 millions d'habitants. Cette évaluation comportait cependant de nombreuses incertitudes, car la seule façon de pouvoir la réaliser consistait à comparer la surmortalité observée au moment de l'épidémie par rapport à la mortalité observée au cours d'une période équivalente, antérieure à l'épidémie. De fait, selon les différentes sources, le nombre de décès imputé à ce virus varie très sensiblement. Que retenir de cette épidémie susceptible de nous intéresser aujourd'hui ?

Avant qu'elle ne touche la France, le gouvernement d'alors estimait, selon le journal « Le Monde » que cette épidémie « ne justifiait pas d'inquiétude particulière ». Pourtant en octobre 1957, le même journal s'émouvait du manque de médicament et « Le journal du dimanche » quelque temps plus tard s'alarmait, estimant qu'un Français sur cinq était atteint, que les hôpitaux étaient submergés, que les médecins travaillaient jour et nuit. De là à trouver que les autorités d'alors avaient

agi avec une certaine légèreté, il n'y a qu'un pas à franchir qui rappelle, là encore furieusement, les reproches faits dans maints pays, dont le nôtre, aux autorités, les accusant d'une impréparation coupable et d'un manque total de lucidité au début de la pandémie.

Rien de nouveau sous le soleil !

À ce stade de mon exposé, il m'a semblé intéressant de se faire une idée, de la façon, dont à travers les siècles ces épidémies ont été prises en compte par les populations et les autorités. Dans son ouvrage intitulé « La peur en occident », l'historien Jean Delumeau abordait cette question dans un chapitre intitulé « La typologie des comportements collectifs en temps de peste ».

Certaines similitudes de comportements avec la période actuelle sont assez remarquables. Elles touchent à la fois l'attitude des autorités et celle de leurs administrés.

Tout d'abord, on observe le plus souvent dans un premier temps, un déni par les autorités de la gravité de la situation. En général, des impératifs économiques expliquent cette attitude. Cela a été le cas à Marseille lors de la peste de 1720. Elle a largement diffusé à partir du navire le « Grand Saint Antoine », en provenance du Levant, en grande partie en raison de la légèreté avec laquelle le capitaine du navire, les échevins et intendants, ont appliqué les mesures de quarantaine pourtant strictes qui auraient dû être appliquées, avant de permettre le débarquement de la cargaison et de l'équipage, tout cela pour des raisons purement mercantiles.

Pour légitimer cette attitude rassurante, les autorités prennent ou suscitent l'aval des autorités sanitaires du moment qui leur sont proches. Ainsi lors de la grande peste de Burgos en 1599, les conseillers scientifiques affirment pendant un temps que « c'est un mal commun... quelques-uns ont eu des bubons, mais qui guérissent facilement » (J. Delumeau). Cela ne rappelle-t-il pas étrangement les discours entendus ici ou là de décembre 2019 à février 2020 ?

L'incrédulité des populations ensuite : en 1832, dans les premiers jours de l'épidémie de choléra qui a frappé la France, alors que la presse commence à diffuser largement l'information, le temps étant particulièrement doux et clément, « les bals publics furent plus fréquentés que jamais » (J. Delumeau). Cet aveuglement populaire n'épargne pas les autorités qui se croient au-dessus de ces basses contingences. Ainsi en 1545, lors de la peste d'Amiens, le fils de François 1er, Charles II d'Orléans refusa le logement qu'on lui proposait pour en choisir un plus à sa convenance, mais où plusieurs personnes venaient de décéder de la peste. « Jamais fils de France n'est mort de la peste » aurait-il alors déclaré (J. Delumeau). Cinq jours plus tard il était mort... de la peste. Cela ne vous rappelle-t-il pas certains grands de ce monde, Boris Johnson, Donald Trump et autres Bolsonaro qui ont attrapé la COVID 19 et pour au moins d'eux d'entre dû être hospitalisés, après s'en être moqué ?

Pourtant, dès que la réalité impose une prise de conscience par tous de la gravité de la situation commence la recherche d'un responsable, en fait, le plus souvent un bouc émissaire. Autrefois, c'étaient les Juifs qui faisaient régulièrement les frais de cette recherche effrénée. Chacun d'entre eux était comme l'âne des animaux malades de la peste, « le pelé, le galeux d'où venait tout leur mal ». Au Moyen âge ils ont été victimes de bien des pogroms en raison de leur prétendue responsabilité à l'origine de catastrophes naturelles, épidémies, drames incompréhensibles et autres malheurs s'abattant sur un pays ou une cité. Actuellement, fort heureusement, les Juifs ne sont plus aussi systématiquement mis au banc des accusés, mais la recherche d'un bouc émissaire reste de mise. La désignation du ou des responsables varie au gré des circonstances. À la fin du dix-neuvième siècle, en Angleterre, ce furent les médecins qui à l'occasion d'une épidémie furent accusés d'être les propagateurs de la maladie afin d'en tirer bénéfice. Sans aller jusqu'à cette extrémité, nous avons tous en mémoire le souvenir de ces infirmières à qui il a été demandé de changer de résidence au prétexte qu'elles allaient contaminer leur voisinage du fait de leur profession. Même si elles n'étaient pas accusées de profiter professionnellement

de « l'aubaine » ou d'être responsables de la pandémie, elles étaient rendues responsables de la diffusion de la maladie autour d'elle.

On observe cependant des comportements variables d'un peuple à l'autre dans la recherche du ou des responsables à incriminer. Ainsi, à l'occasion du débat organisé le 29 septembre 2020 à l'occasion des élections présidentielles entre Monsieur Donald Trump et Monsieur Joe Biden, ce dernier lui reprochait d'être responsable, par son incurie, de la mortalité importante par COVID 19 observée aux USA : « 1% de la population mondiale et 20% de la mortalité » disait-il. Même si cette annonce a ébranlé les convictions de nombreux électeurs républicains et a participé à sa défaite électorale, elle n'a pas eu sur sa popularité l'effet dévastateur qu'elle aurait eu dans d'autres pays comme le nôtre par exemple.

En France, pays où l'on attend tout, sans doute trop, de « l'état providence », la responsabilité gouvernementale est considérée comme pleine et entière dans l'épreuve que nous traversons. Les pouvoirs publics auraient dû tout savoir, tout prévoir puisqu'ils étaient censés avoir toutes les informations nécessaires pour agir avec une totale efficacité en temps et en heure. Même s'il y a eu probablement des erreurs commises, et au moins un gros mensonge, je veux parler des fameux masques bien entendu, comment aurait-il pu en être autrement, étant données les grandes incertitudes qui demeurent sur le comportement et l'agressivité du virus, ainsi que sur les moyens de le combattre ?

Je crois profondément que la recherche d'un coupable a pour objet, même inconscient, de permettre à la collectivité de s'exonérer de toute responsabilité dans la diffusion du virus. Il faut alors étayer la désignation des responsables par une argumentation qui est présentée comme irréfutable, où le vrai et le faux sont étroitement enlacés. Les réseaux sociaux s'en donnent à cœur joie pour dénoncer la collusion qui existerait entre pouvoir politique, pouvoir médical, pouvoir financier comme causes premières à l'extension de la pandémie.

Ensuite, après avoir désigné le coupable qui l'affranchit de toute responsabilité dans la diffusion du virus, l'opinion se focalise sur la recherche du médicament efficace qui règlera définitivement et radicalement le problème. L'angoisse étant intolérable, il faut, de façon souvent incantatoire, affirmer qu'un remède existe qui bien entendu n'a pas l'heur de plaire en haut lieu.

Qu'un beau parleur intervienne, surtout lorsqu'il est revêtu des habits du sachant et c'est l'engouement. Qu'importe le doute indispensable à toute recherche ! Au diable la rigueur scientifique, « puisqu'on vous dit que ça marche ». Claude Bernard n'est qu'un vieux barbon complètement obsolète. Hydroxychloroquine vous dis-je !! Si la communauté scientifique, ce qui me paraît tout à fait normal, émet des doutes et n'adhère pas immédiatement à ses assertions, le voilà auréolé du statut de Galilée des temps modernes !

Pourtant nous le savons bien, le temps de la recherche n'est pas compatible avec celui de la satisfaction immédiate d'un désir. Si un médicament testé n'est pas immédiatement admis par les autorités sanitaires c'est parce qu'il faut faire une évaluation précise de son efficacité et de la balance-bénéfice / risque que l'on peut attendre de son utilisation. Cela nécessite un temps qui ne peut être raccourci au gré de nos angoisses, même les plus légitimes.

Cependant ce qui transparaît sur les réseaux sociaux n'a rien à voir avec cet impératif incontournable. Les explications les plus diverses, voire les plus farfelues circulent, tournant le plus souvent autour d'un lobbying intense visant à ce que soient utilisés des médicaments plus onéreux et donc les plus lucratifs pour les laboratoires. Le lobbying existe dans ce domaine, comme dans d'autres, la corruption également, mais je ne vois pas très bien quel bénéfice un pouvoir, quel qu'il soit, aurait à tirer sur le long terme d'une telle concussion.

Mais tout cela n'est qu'impression et je ferais bien volontiers amende honorable de mon erreur si des faits venaient à prouver la fausseté de mon propos.

Il me paraît à présent indispensable de prendre un peu de hauteur et de donner sa juste place à la pandémie COVID 19 au regard de l'ensemble du paysage sanitaire français. L'état de santé de nos concitoyens ne se résume pas au fait de savoir s'ils sont ou non atteints par la COVID 19. Il y a de nombreuses façons de mourir en France et la COVID 19 n'est certainement pas la plus importante, même en période de pandémie. Qu'en est-il d'autres façons de mourir qui n'ont pas autant qu'elle les faveurs des médias et ne jouissent pas autant qu'elle de la préoccupation des pouvoirs publics et du plus grand nombre ? Il semble donc intéressant de situer la place qu'occuperait la mortalité par la COVID 19 si l'on ne faisait rien, au regard d'autres grandes causes de mortalité dans notre pays. Je pense plus particulièrement à celles qui pourraient bénéficier d'une politique volontariste forte. J'ai choisi pour cela de la comparer à celle liée aux trois grands fléaux que sont les décès liés à l'alcool, le tabac et la pollution, auxquels je rajouterai les décès par accidents de la route. Il suffit de quelques clics pour trouver facilement sur un ordinateur toutes ces données.

L'alcool est responsable de 41000 décès par an en France

Le tabac de 73000 et la pollution de 48000, ce dernier nombre ne cesse d'augmenter année après année.

Soit pour ces 3 seules causes plus de 160000 décès par an. Nous sommes dans la fourchette basse de la mortalité par la COVID 19 telle que nous l'avons précisée plus haut, si l'on ne faisait rien. Je sais que l'on me rétorquera que pour ce qui concerne l'alcool et le tabac, chacun est libre de se comporter comme il l'entend. À cela je répondrais que les addictions sont, actuellement, plus considérées comme des pathologies à prévenir et traiter que comme des perversions à combattre. Pour ce qui touche la surmortalité liée à la pollution, qui, je le rappelle ne cesse de croître, on ne peut reprocher aux personnes qui en sont victimes que de vivre au mauvais moment au mauvais endroit!

J'ai mis volontairement à part l'évolution de la mortalité liée aux accidents de la circulation, car elle illustre parfaitement ce qu'il est

possible d'obtenir lorsqu'il existe une volonté politique forte de combattre un fléau.

Nous avons eu à déplorer 3244 décès sur nos routes en 2019. Si l'on compare ce nombre à celui de 1970 où 16875 personnes y ont perdu la vie, la réduction majeure du nombre de décès ne peut que frapper, cela d'autant plus que depuis lors, notre parc automobile a triplé (13 710 000 véhicules en 1970 contre 39 910 000 en 2019). Peut-être certains d'entre vous se rappellent-ils du film de Jean-Luc Godard « Week-end », paru sur nos écrans en 1967, où l'on voit un couple passant un week-end sur les routes, confrontés alternativement à des embouteillages monstres et des accidents sanglants. Depuis lors les pouvoirs publics successifs n'ont eu de cesse de prendre des mesures pour limiter le nombre des accidents et leur gravité, aidés en cela par les constructeurs qui ont également amélioré de façon continue la sécurité passive et la sécurité active des véhicules. Ces efforts expliquent cet incontestable succès. L'Union routière de France estimait que rien que pour l'année 2016, 13,3 milliards d'euros avaient été utilisés pour l'amélioration et l'entretien du réseau routier, cette somme n'incluant pas l'entretien des autoroutes qui sont du domaine privé. Même si la tendance est à la diminution des investissements, l'écart avec les efforts consentis dans la lutte contre les addictions reste très important.

En effet, comparativement, l'effort financier effectué pour lutter contre alcool, tabac et drogues illicites paraît assez faible. Selon l'Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT), l'état aurait dépensé 1,5 milliard d'euros en 2010 dans la lutte contre l'ensemble des addictions, drogues illicites comprises. Cette somme ne prend toutefois pas en compte les dépenses liées au traitement des maladies induites par l'utilisation de ces substances, cirrhoses, cancers, maladies psychiatriques et autres.

Pour la protection de l'air, c'est encore plus dérisoire. L'annexe au projet de loi de finances pour 2018, dans son « État récapitulatif de l'effort financier consenti en 2017 et prévu en 2018 au titre de la protection de la nature et de l'environnement » précise dans le sous-chapitre qui traite

de la protection de l'air où il est rappelé en préambule que sa mauvaise qualité est responsable de 48 000 décès prématurés par an en France, précise donc que le budget de l'état pour lutter contre sa dégradation est de 32,68 millions d'euros pour l'année 2018.

Qu'en conclure ? Il me semble que les efforts consentis en matière de prévention d'un risque sanitaire ne le sont pas en fonction de critères purement objectifs de létalité et mortalité à attendre, mais davantage en fonction d'autres critères pas évidents à cerner où lobbying et opinion publique jouent un grand rôle.

La lutte contre la COVID 19 me renforce dans cette impression. Il suffit pour cela de faire une comparaison, même cursive entre les efforts faits pour lutter contre pollution et addictions et ceux pour combattre la COVID 19.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : d'un côté entre 1,5 et 2 milliards d'euros par an et de l'autre ?

Difficile de chiffrer exactement l'effort financier réellement fourni pour lutter contre les effets sur notre économie de la période de confinement qui nous a été imposée. J'ai volontairement écarté les coûts liés aux soins de la maladie, puisque j'ai déjà fait de même en ce qui concerne pollution et drogues addictives. Pour essayer d'avoir un ordre de grandeur des sommes engagées pour lutter contre ces effets sur notre économie, il est possible de se référer au document publié par la commission des finances du sénat intitulé « L'impact sur l'activité économique et les finances publiques de la pandémie COVID 19 ». Il fait l'état de l'effort financier consenti par les pouvoirs publics. Les sommes mises en jeu ont de quoi donner le vertige : 45 milliards d'euros pour les mesures de trésorerie en faveur des entreprises auxquels il faut ajouter 300 milliards d'euros comme garantie de l'état aux prêts bancaires des entreprises et 1 milliard supplémentaire au Fonds de solidarité pour les entreprises de 10 salariés et plus. Cette évaluation ne tient compte que de la première période de confinement, elle va donc devoir être revue très fortement à la hausse à la suite de la deuxième période de confinement.

Donc pour résumer : 345 milliards d'euros d'un côté pour lutter contre les effets négatifs du premier confinement sur notre économie et moins de 3 milliards de l'autre pour lutter contre les addictions et la pollution. Même si à l'occasion de cette pandémie, on ne peut que se réjouir de voir les efforts consentis pour préserver la vie des plus âgés d'entre nous, la différence de moyens mis en œuvre pour traiter des situations, finalement assez proches en termes d'impacts sur la santé publique, ne peut que surprendre. D'autant plus que dans un cas il s'agit d'un phénomène pérenne, alors que dans l'autre, si ce virus se comporte comme les autres, une fois le seuil fatidique des 50% à 60% de sujets immunisés, il y aura sortie de crise. À quoi attribuer une telle différence de traitement ? Je ne vois d'autre raison que celle du poids croissant de l'opinion publique pour l'expliquer. Les gouvernements, même les moins démocratiques sont de plus en plus amenés à compter avec elle. Ceci est une bonne nouvelle, mais comporte quelques effets pervers. On le sait, les opinions publiques sont promptes à s'émouvoir, mais également à oublier. Elles peuvent être également extrêmement égoïstes. Pour beaucoup, alcool, tabac et pollution même ne concernent que « les autres », alors que la Covid, elle, maladie hautement contagieuse, frappe de façon totalement imprévisible et aléatoire. Ce mal a de quoi inquiéter et chacun attend que des moyens suffisants soient mis en œuvre pour lutter contre elle. Un état de malaise et d'angoisse collective s'installe progressivement, auquel les autorités se doivent de répondre. On attend d'autant plus d'elles que la situation est mouvante, incertaine, donc anxieuse. Dans un premier temps, les autorités, elles-mêmes totalement démunies, sont à la recherche d'arguments d'autorité derrière lesquels s'abriter avant d'élaborer puis justifier leur politique. Dès lors, quoi de plus naturel que s'appuyer sur la communauté médicale. C'est exactement ce qui s'est passé chez nous. Certains ont vu là l'émergence d'une sorte de dictature du pouvoir médical, prélude à celle du pouvoir des « experts » qui seuls seraient, en toutes circonstances, habilités à décider pour tous. C'est un risque bien réel sur lequel Jacques Ellul nous a alertés en son temps. Dans le cas qui nous préoccupe, je vois au moins deux raisons de ne pas partager cet avis :

La première peut être tirée de l'histoire récente. Il y a fort longtemps que des voix médicales s'élèvent pour mettre en garde les autorités contre les méfaits de l'alcool et du tabac. Pour l'alcool cela fait plusieurs siècles, pour le tabac c'est plus récent, mais dès la fin de la dernière guerre mondiale le corps médical anglais a fait la relation entre pathologies mortelles et consommation de tabac, sans grand succès. Devant l'accumulation assez rapide de preuves irréfutables, Il y a eu consensus dans le monde médical. Alertées, les autorités ont été très lentes à réagir au prétexte que, comme le disait en d'autres termes, Talleyrand : « romouvoir la vertu c'est bien, mais je ne connais pas de vertu qui rapporte autant de deniers à l'état que le tabac ».

La raison finissant par l'emporter quelques mesures ont été prises, mais on sait le combat que le professeur GOT a dû mener pour convaincre les gouvernements successifs de respecter les engagements qu'ils avaient pris en matière de lutte contre le tabagisme. Ce fut une rude bataille et ce n'est qu'après avoir démontré les effets délétères du tabagisme foetal sur le développement et la santé future des enfants à naître qu'il a été, et encore très partiellement, écouté.

Dans son essai paru en 2005 intitulé « Comment tuer l'état », il montrait combien l'état pouvait être sourd au discours médical, lorsque celui-ci allait à l'encontre de ses attentes.

Un exemple tiré de cet essai viendra illustrer ce propos. Il concerne les textes législatifs de promotion de l'alcool adoptés après 2002. « Alors que la lutte contre le cancer et l'insécurité routière était affichée comme une priorité gouvernementale, deux mesures assuraient la promotion de la consommation de l'alcool. L'une concernait le rétablissement du privilège des bouilleurs de cru par un amendement de la loi de finances du 16 novembre 2002, l'autre la modification de la loi Evin destinée à faciliter la promotion publicitaire du vin » ce qui a été résumé d'une phrase lapidaire dans le journal Libération du 27 janvier 2002 : « Le Sénat reprendrait bien un peu de gnôle - le gouvernement est prêt à détaxer de 50% les alcools des bouilleurs de cru ».

L'autre raison, je la tire de la gestion de la crise actuelle : chacun connaît la polémique qu'il y a eu autour du manque cruel de masques au début de la pandémie et de la façon dont cela a été initialement présenté. Les masques sont inutiles, la distanciation physique seule suffit. Il paraît fort improbable au médecin que je suis que des spécialistes consultés à ce propos aient pu affirmer que ces masques étaient inutiles s'agissant d'une maladie contagieuse dont la transmission s'effectue à partir des gouttelettes de salive émise dans l'atmosphère lors de la respiration. Il y a eu manifestement dans cette présentation le souci de masquer une imprévoyance, consciente ou inconsciente, je ne sais, je reste cependant persuadé que la prétendue inutilité des masques n'aurait pas été présentée de façon aussi péremptoire si les médecins avaient eu le loisir de parler de cette question en toute indépendance.

Il est temps maintenant d'en arriver aux préoccupations et angoisses que la COVID a remises en lumière. Nous l'avons vu, cette pandémie ne met nullement en cause la survie de l'espèce humaine et n'a, à proprement parler, aucun impact écologique négatif. Pourtant, avenir de l'humanité et écologie reviennent avec force sur le devant de la scène à cette occasion.

Ce virus qui surgit brutalement, que l'on connaît encore assez mal, mais dont on sait qu'il peut frapper à tout moment nous inquiète. Il nous rappelle une évidence que nous avons tendance à oublier. Quels que soient les progrès des sciences et des techniques, notre condition de mortels demeure. La notion de notre finitude nous est rappelée sans ménagement, brisant « l'illusion du rêve transhumaniste ». Ainsi l'anthropologue Frédéric Keck directeur du laboratoire d'anthropologie sociale - Ecole des hautes études en sciences sociales - déclarait : « Cette pandémie est le signe que l'espèce humaine peut disparaître ». Le seul rappel à cette réalité nous fait tomber du piédestal sur lequel nous avons tendance à nous hisser. Non, nous ne sommes pas de condition divine. Certains se sont emparés de cette occasion pour se faire les chantres d'une apocalypse prochaine. Dans Mediapart, sur le blog d'Abdelkader Adil il était écrit : « Tel un dieu Covid-19 est invisible et omniprésent.

Tel un démon il est irrésistible. Et si par la dissémination mondiale du Covid 19, mère Nature n'en pouvant plus, était en train de crier le holà, de châtier notre inconscience, de punir notre égoïsme et de sanctionner notre irresponsabilité »... et de poursuivre un peu plus loin : « Et nous qui, par bonheur éphémère, ne sommes pas encore frappés, nous vivons, tels des condamnés à mort en attente d'exécution, dans l'angoisse de l'heure qui suit... » Il est bien difficile de rester serein après la lecture de tels propos. Ce blog laisse à penser que cette situation est nouvelle. Par un amalgame savant sont présentées comme autant de relations de cause à effet notre gestion peu vertueuse de la planète, la COVID-19 et une possible disparition de l'espèce humaine. De fait, il n'y a pas de rapport entre cette pandémie et l'épuisement de la planète et ce virus ne constitue pas un danger pour la survie de l'espèce. De la même façon, l'émergence d'un nouveau virus ou plutôt cette mutation d'un coronavirus n'a strictement rien à voir avec notre façon de vivre. De telles mutations se produisent régulièrement. Elles touchent l'ensemble du vivant, impératifs à l'apparition, le développement et l'évolution des espèces. Les virus mutent. Parfois ces mutations peuvent être à l'origine d'épidémies et de pandémies pour peu que le nouveau mutant soit pathogène. Cela existait également lorsque les activités humaines n'avaient qu'un impact négligeable sur l'équilibre planétaire.

Cependant, si notre mode de vie n'est vraisemblablement pas cause de la mutation, il est probablement à incriminer dans la vitesse de diffusion du virus et cela pour au moins deux raisons :

- En réduisant de plus en plus l'espace laissé aux autres espèces pour vivre et se développer, nous favorisons paradoxalement nos contacts avec elles et donc la transmission à notre espèce de microorganismes, dont elles sont vectrices. Certains de ces microorganismes sont potentiellement pathogènes pour l'homme.

- La deuxième raison est bien évidemment la multiplication et l'intensification des échanges et des rencontres qui dans un deuxième temps favorisent la contamination inter humaine.

Or, à moins de vivre dans un monde fractionné en multiples espaces hermétiquement clos, étant donné son comportement et son mode de transmission, ce virus ne peut que s'étendre à l'ensemble de la planète. Vouloir empêcher qu'il en soit ainsi imposé d'interdire tout brassage de population. Cela peut être temporairement nécessaire afin de contrôler la vitesse de propagation du virus, mais sur le long terme, le remède serait pire que le mal. Les croisements de populations sont nécessaires, ne serait-ce que sur le plan biologique. Ils constituent le meilleur moyen de lutter contre la consanguinité qui ne manquerait pas de se produire s'ils n'existaient pas. Les populations se fragiliseraient et pour certaines d'entre elles finiraient par s'éteindre. Le mélange des gènes est utile à la vitalité des espèces. Cela comporte cependant parfois des risques pour peu que des hôtes indésirables s'invitent et viennent troubler la fête. Microbes, virus et parasites peuvent se transmettre à l'occasion de ces échanges entre populations vectrices et populations vierges d'un microorganisme donné. Cela a parfois des effets dévastateurs. Souvenons-nous du peuple Taïnos quasiment éradiqué de la planète moins de 50 ans après la découverte par Christophe Colomb des Grandes Antilles où ils vivaient. Les Européens apportaient dans leurs bagages, outre le cheval et la poudre à canon, rougeole, syphilis et autres gracieusetés qui ont décimé en quelques décades cette population qui n'avait jamais été en contact avec ces germes nouveaux pour elle. Rappelons-nous également du roman de Jean Raspail « Qui se souvient des hommes » où il relate la disparition des Alakalufs, peuple toujours pourchassé du nord à l'extrême sud du continent américain où il se fixa pour finalement s'éteindre totalement au début du 20^{ème} siècle miné par les pathologies que lui avaient apportées les navigateurs européens après la découverte du détroit de Magellan. Il est probable pour ces deux petits peuples que l'isolement qui les avait un temps protégés les a également rendus vulnérables aux agressions microbiennes et virales avec lesquelles ils n'avaient jamais été en contact.

Tout cela nous le savions déjà, mais l'avions oublié ou plus exactement vivions dans l'illusion de nous en être affranchis. Les propos de Frédéric Keck viennent simplement nous le rappeler. Même si la pandémie

actuelle ne représente pas un réel danger pour notre espèce, elle montre clairement que d'autres pourraient survenir un jour, beaucoup plus meurtrières. Notre façon de vivre accélère le passage de l'épidémie à celui de pandémie et augmente ainsi notre vulnérabilité. Ce rappel est cruel et doit ramener à l'humilité de notre condition. Il est sans doute nécessaire, espérons qu'il sera également salutaire !

Car il est temps de nommer réellement les choses. La COVID n'est pas la grande menace à laquelle nous sommes confrontés, même si elle n'est pas à négliger. Elle nous aide à prendre conscience d'autres menaces, plus réelles celles-là. Nous constatons chaque jour davantage, l'épuisement progressif de notre planète. Les ressources s'épuisent, les océans deviennent des poubelles, l'eau vient à manquer de plus en plus souvent et l'air lui-même devient de plus en plus irrespirable en divers points du monde, au point que dans certaines grandes métropoles les sorties en viennent à être régulées. Paradoxalement, notre quête insatiable de solutions pour nous libérer de toutes contraintes asphyxie progressivement nos libertés les plus élémentaires comme celles de sortir, se mouvoir, boire et respirer. Notre façon totalement irresponsable d'exploiter la planète au nom de la sacro-sainte croissance est probablement le déclencheur d'une série de réactions en chaîne que nous avons de plus en plus de mal à maîtriser. Pourtant il est évident, comme nous l'apprenait le déjà cité, Jacques Ellul, que même si l'évolution des techniques permet de tirer le maximum de cette pauvre terre qui n'en peut plus, espérer une croissance infinie dans un monde fini n'a aucun sens.

« Nous autres civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles » écrivait il y a un siècle Paul Valéry. Voilà déjà plus de 50 ans que Jacques Ellul nous met en garde contre l'argent « un Mammon aux pouvoirs surdimensionnés par la technique ». Il nous invite à réfléchir à la notion du seuil au-delà duquel tout retour en arrière est impossible et donc à définir collectivement les limites à ne pas franchir à l'intérieur desquelles se situe l'espace de notre liberté. Bien que n'étant pas la seule cause à l'origine de l'épuisement de la planète, la quête effrénée

du profit y participe très significativement, car elle incite ceux qui en sont les bénéficiaires temporaires à nous contraindre de poursuivre sur cette voie puisqu'ils sont les réels détenteurs du pouvoir qui leur permet d'imposer leur volonté.

Il y a également au moins une autre cause à cet épuisement, cause dont on parle beaucoup moins, c'est celle de notre multiplication quasi exponentielle. Au moment où fut écrit en Genèse 1,28 le fameux « Croissez et multipliez et remplissez toute la terre », elle abritait 150 à 300 millions d'êtres humains. En 1920 ce nombre s'élevait à 1,8 milliard. Lorsque j'étais potache, dans les années 1960, notre professeur d'histoire nous disait qu'elle en contenait 3 milliards. Nous sommes actuellement 7,7 milliards avec une perspective de 9,7 milliards d'habitants à l'horizon 2050, c'est-à-dire demain. On estime que 6,5% des humains nés sur terre étaient vivants en 2011. Les prédateurs que nous sommes occupent tout l'espace, ne laissant qu'une portion congrue aux autres espèces animales et végétales pour vivre et se développer, portion que nous ne cessons de grignoter année après année. Or nous faisons partie d'un tout dont la pérennité tient à l'équilibre fragile qui s'est constitué avec le temps entre ses différents éléments. Bouleverser, comme nous le faisons actuellement, cette délicate alchimie peut remettre en question la survie de l'ensemble. Non pas que la vie disparaisse sur terre, la nature a plus d'un tour dans son sac pour qu'il en soit autrement, mais pour que nous n'y ayons plus notre place.

Cette pandémie vient bien opportunément nous le rappeler, sachons tirer les leçons de cet enseignement et agir en conséquence, car comme le dit un proverbe africain : « Qui s'instruit sans agir labore sans semer ».

*

**

Michel BELIN

Président

Réflexions des académiciens face à cette crise sanitaire

« Et par le pouvoir d'un mot je recommence ma vie... LIBERTÉ »

Retrouvant une liberté d'aller et venir même si elle n'est pas encore totale, je ne peux pas m'empêcher de me souvenir du poème d'Eluard. Jamais je n'ai autant apprécié de vivre dans un pays démocratique moi qui n'ai jamais connu la guerre ou aucun régime autoritaire.

C'est un peu la première leçon que je tire de cette période où je fus contraint de rester quasiment tout le temps chez moi.

Il a suffi d'un décret du premier ministre et d'un article du code de la santé pour arrêter en quelques heures tout le fonctionnement d'une société dans ses aspects économiques et culturels. Interdit devenait le maître mot : interdit d'aller voir ses amis, ses enfants, ses petits-enfants, interdit d'aller au cinéma, interdit d'aller au restaurant, etc...

On nous supprimait la vie pour, soi-disant, nous la préserver. On nous tuait pour ne pas mourir. On nous interdisait de vivre pour nous sauver la vie.

Il est donc parfaitement aisé, même pour des dirigeants démocratiquement élus, de mettre entre parenthèse la démocratie pour notre bien et le plus

remarquable, c'est que chacun a finalement accepté, sans révolte, cette suspension de la vie démocratique. Il est vrai que pour faire accepter l'inacceptable, nos dirigeants ont largement abusé de la dramatisation de la situation ; on parlait en début de l'épidémie, du risque de 350 000 voire 500 000 morts en France ; on nous montrait en boucle des témoignages de proches qui avaient perdu l'un des leurs en quelques jours alors qu'il était jusque là en parfaite santé ; on entendait les médecins démunis, impuissants devant une maladie à l'issue mortelle en quelques heures. Bref, on laissait planer autour de nous le spectre de la mort à chaque coin de rue, avec la présence possible du virus dans tout individu que l'on croisait, partout jusque dans le plus petit objet. Rien de bien rassurant et une parfaite orchestration pour nous faire peur et imposer le confinement.

Le plus inquiétant, dans ces mesures, ce n'est pas qu'elles existent. Si elles sont limitées dans le temps, encadrées par une loi, soumises au contrôle du juge et fondées sur un avis consensuel de la communauté scientifique, pourquoi pas ? Le plus inquiétant c'est que certains élus décidèrent en vertu de leur pouvoir propre de police d'en faire plus, et l'un d'instaurer un couvre-feu, un autre de faire disparaître les bancs publics, « *qui sont là [...] pour accueillir quelques temps les amours débutants* », comme dirait Brassens, un troisième d'interdire tout déplacement dans un rayon de 10 mètres de son domicile, un quatrième de rendre obligatoire le port du masque sur la totalité de l'espace public, tous s'appuyant sur leur police municipale faisant feu de tout bois pour contrôler et sanctionner, oubliant parfois que le non-respect d'un arrêté municipal n'est qu'une simple contravention de 1^{ère} classe punissable de 11 euros d'amende. Décidément oui, notre démocratie est fragile quand on voit qu'un maire, sans l'avis de son conseil municipal, de sa propre initiative, emboîte le pas pour faire preuve d'un autoritarisme local.

La deuxième remarque que m'inspire la période que nous venons de vivre est le rôle de l'institution judiciaire. Trois observations à cet égard :

- on ne peut que s'étonner de la non saisine du Conseil constitutionnel de la loi du 23 mars 2020 qui a considérablement

limité nos libertés publiques ; nous verrons quelle position est adoptée par les sages du Palais Royal qui sont appelés, par contre, à examiner la loi du 9 mai prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

- on n'est pas surpris en revanche de l'avalanche de plaintes au pénal contre nos ministres, les élus, les fonctionnaires, les médecins etc... la judiciarisation de notre société ne date pas d'hier. On reparlera de ces plaintes dans quelques années quand les enquêtes seront terminées et que le temps des décisions interviendra ; ainsi va la justice...à la date du 13 mai, 63 plaintes ont été déposées contre le Premier ministre et les ministres auprès de la cour de justice de la République et une quarantaine auprès du Pôle santé du parquet de Paris.
- on ne peut que se réjouir de la saisine des juridictions administratives et civiles et de certaines décisions qui sont venues rappeler quelques grands principes et freiner les ardeurs de certains.

J'ai ainsi noté que 20 décisions avaient été rendues en urgence par le Conseil d'état entre le 22 mars et le 30 avril 2020. Certaines avaient un caractère anecdotique, comme celle indiquant que « l'utilisation du vélo relève de la liberté d'aller et venir et du droit de chacun au respect de sa liberté personnelle et que l'absence de clarté des positions du gouvernement (le décret du 23 mars règlementait uniquement les motifs du déplacement et non les moyens) y portait une atteinte grave et manifestement illégale » .

D'autres plus intéressantes au fond, comme celle qui a sanctionné le maire de Sceaux qui avait imposé par arrêté le port général du masque dans l'espace public au motif que « le maire ne pouvait prendre au titre de son pouvoir de police générale des mesures destinées à lutter contre la catastrophe sanitaire à moins que des raisons impérieuses liées à des circonstances locales en rendent l'édiction indispensable et à condition de ne pas compromettre, ce faisant, la cohérence et l'efficacité de celles prises dans ce but par les autorités compétentes de l'Etat. »

Bien entendu, le juge judiciaire est également intervenu ; je pense en particulier à la décision rendue par le juge de Nanterre qui a enjoint à une multinationale à limiter ses activités, constatant que les mesures pour assurer la sécurité des salariés étaient insuffisantes.

3° remarque : le rapport à la mort

Jamais le poids des ans ne m'avait paru aussi lourd. On n'arrêtait pas de répéter que les personnes âgées étaient à risque. Risque d'être contaminées mais surtout risque d'avoir une forme grave de la maladie. Au début, je n'avais pas tout compris, je pensais qu'étant vieux mais en bonne santé, j'étais épargné. Étaient plus exposés celles et ceux qui avaient des comorbidités comme le surpoids par exemple. Par conséquent, tous les matins, je me jetais sur la balance puis sur ma calculatrice pour connaître mon indice de masse corporelle. Erreur, grossière erreur : le seul fait d'être vieux suffisait à m'exposer. Je ne pouvais pas tricher sur mon acte de naissance, le falsifier - ce n'était pas à mon âge que j'allais entrer dans la délinquance - rendre responsable ma mère —elle aurait quand même pu prévoir cette épidémie ! j'en voulais à la terre entière mais il fallait que j'assume : j'étais vieux et proche de la mort. Vous allez me dire que c'est un pléonasme mais à force d'entendre les exploits de la médecine, de lire et d'écouter les tenants du transhumanisme, je m'étais convaincu qu'elle n'était pas si proche que ça. J'avais fini par imaginer que j'en avais encore pour quelques dizaines d'années peut-être même des centaines. Mais là, pour le coup, ça va aller très vite, en quelques jours, que dis-je, en quelques heures, je passerai de vie à trépas. Pas le temps de dire au revoir à mes proches que me voilà déjà dire bonjour à Dieu. Peut-être même que je n'aurai pas de cercueil et moi qui rêvais comme Hadrien, d'entrer dans la mort les yeux ouverts. Raté !! c'était le coma et l'isolement et un décès de plus. Ne m'oubliez pas dans les statistiques du soir, dans la courbe, le plateau ou sous la cloche. Ainsi, ma mort servira à quelque chose. Même mort le virus me poursuivait. Heureusement je voulais être incinéré et on m'avait dit que ce corona n'aimait pas les températures élevées. On pourra donc disperser mes

condres. J'étais un peu rassuré. Au bout du compte ou du conte ou du cauchemar, je finirai par l'emporter. Je l'aurai eu ce virus !!

La mort, la mort et alors ? Elle est une composante de la vie ; « tu ne meurs pas de ce que tu es malade mais de ce que tu es vivant », écrivait Montaigne. Elle me suit, elle m'accompagne tout au long de mon existence. Mais question d'impolitesse jusqu'à maintenant, je passe toujours devant elle.

4° remarque : la hiérarchie des valeurs

« La nation garantit à tous la protection de la santé ». Ainsi figure ce principe dans le préambule de la Constitution de 1946. Il a donc aujourd'hui valeur constitutionnelle.

« Bonne année et surtout bonne santé » : cette expression toute faite est répétée à longueur d'années au soir du 31 décembre et certains ajoutent, pour le cas où on n'aurait pas compris : la santé, c'est ce qui conditionne tout. La santé serait le bien universel le plus précieux. A mon avis, ce n'est pas la santé que l'on a voulu préserver aujourd'hui mais tout simplement la vie et d'ailleurs, ce qui a permis à chacun de supporter la suppression de la liberté d'aller et venir, de réunion, d'entreprendre c'est bien parce que ce qui était en jeu, c'était plus que notre santé mais tout simplement notre vie. La vie certes est une valeur à défendre.

La santé est conditionnée par bien d'autres choses qu'un simple respirateur : une alimentation saine, un logement salubre, un bon niveau d'éducation et un revenu convenable. Or le monde est fait d'inégalités flagrantes dans la situation sanitaire de la population. Covid 19 ou pas, ces inégalités ne sont pas près de disparaître. Covid en veut à notre vie sans passer par la case santé.

Mais il en veut à la vie des vieux ; cette dernière vaut-elle que l'on arrête le fonctionnement de la société alors même que l'on ne sert plus à grand-chose sur le plan économique ? Il paraît que le confinement a sauvé plus de 60 000 vies et je ne compte pas celles, épargnées en

raison de l'interdiction de se déplacer en voiture, mais la vie de qui : des vieux évidemment ! Demain les jeunes au chômage ne vont pas nous remercier. Mais pouvait-on faire autrement ? Poser cette question est aujourd'hui incongru.

5° remarque : le rapport au temps

Longueur du temps, longueur de la vie. Demain sera comme hier. Le temps avait toujours la même durée et pourtant j'avais l'impression que les jours duraient une éternité. L'espace réduit, diminué puisque je ne pouvais plus sortir de chez moi allongeait considérablement le temps. Il ne s'écoulait plus. Il était figé. La répétition des jours identiques aux uns, aux autres, accentuait cette impression de faire du surplace et pourtant j'étais privilégié : je pouvais prendre un livre, m'évader. Mais, dans ma tête, je restais prisonnier. J'en étais jusqu'à perdre la notion du temps. Quel jour était-on ? Dimanche était comme lundi.

*

**

Alain PENCHINAT

Membre résidant

Osons choisir entre mondialisation et pouvoir d'achat

Avec une très sévère rage de dents, que je ne lui souhaite pas, Yves Cochet tenant de la collapsologie et chantre de la vie le plus possible en autarcie, aura un choix à faire : choisir le plateau technique ultramoderne, conçu et fabriqué à l'étranger, de son dentiste ou avoir recours à quelqu'un de sa maisonnée pour lui arracher la dent douloureuse d'un coup de maillet. Sans le savoir, Yves Cochet choisira entre mondialisation et diminution de son pouvoir d'achat ou de confort. On présuppose son choix.

Le seul côté positif du Covid-19 est qu'il nous pousse à réfléchir, plus intensément qu'à l'occasion d'un cyclone ou d'un ouragan par-ci par-là, à l'organisation mondiale des échanges. La dimension planétaire du virus pousse à la réflexion planétaire sur la mondialisation sans, pour une fois, porter un jugement sur elle selon l'unique grille des gagnants et des perdants.

Instinctivement et en raisonnant par l'absurde, d'aucuns considèrent que ce terrible virus est la conséquence de nos échanges mondiaux presque sans limite. Le confinement pour le combattre n'est-il pas le symbole du zéro échange, Robinson Crusoé, sur son île, a-t-il, un jour souffert d'une épidémie ? Et pourtant, l'histoire des pandémies est vieille comme le monde. Elles sont naturellement la conséquence des échanges mais

sans dépendre de leurs intensités. L'intensité de la grippe espagnole par rapport à ce Coronavirus ne peut être mise en parallèle avec l'intensité comparée des échanges en 1920 et en 2020. En revanche l'intensité comparée des échanges peut être mise en parallèle avec le pouvoir d'achat comparé ou l'accès aux biens comparé entre les époques. C'est bien la mondialisation qui permet aujourd'hui d'acheter un T-Shirt ou une raquette de tennis presque pour rien alors que trente ans auparavant ces achats étaient chers et fruits de sacrifice.

On imagine le pouvoir d'achat de la prime de rentrée scolaire, servie à l'immense majorité des familles et investie presque exclusivement en produits textiles, chaussants ou éducatifs, disponibles ici, grâce à la mondialisation, si ceux-ci n'étaient fabriqués qu'en France ou en Europe. Oui, renoncer à la mondialisation est un choix, un choix de niveau de vie qui n'est ni jamais clairement exprimé ni jamais courageusement proposé.

Échanges régulés

Renoncer à la mondialisation, c'est proposer aussi aux pays émetteurs un changement drastique de leurs modèles en créant chez eux une baisse - temporaire ? - de niveau de vie et de transfert de technologie. On relève que ce renoncement n'entraînerait pas forcément d'augmentation de la pression migratoire du fait de la moindre attractivité des pays récepteurs du fait de leur moindre richesse privée comme publique. On le voit, comme souvent in *medio stat virtus*, le haro sur la mondialisation ne peut être justifié par de quelconques pandémies qui nécessitent, bien sûr, des mesures fortes, radicales, voire autoritaires, mais temporaires de confinement, donc de repli sur soi.

La crise que nous vivons, sans préjugé ni chasse au bouc-émissaire trop facile, doit conduire à une réflexion approfondie, à un débat transparent et démocratique qui ne concernent pas seulement nos populations à qui il faut oser présenter la vérité, toutes les conséquences de la vérité que, seule, peut tempérer une politique de justice sociale, nécessaire et équilibrée.

Il est probable que ce débat conduise à la volonté collective de poursuivre la voie des échanges mondiaux mais en les régulant plus efficacement, en les encadrant davantage par des règles environnementales et sociales, efficaces et partagées. On rêve que notre génie pour normer, administrer, voire « *emmerder* », se détourne un peu de son champ de manœuvre franco-français pour prendre le grand large.

*

* *

Achévé d'imprimer
sur les presses
de l'imprimerie

MONDIAL *Livre*

www.mondial-livre.com
04 66 29 70 86



Fabriqué en France

Pour le compte de l'Académie de Nîmes
16, rue Dorée - 30000 Nîmes

Ouvrage publié avec l'aide de la ville de Nîmes
du Conseil Général du Gard et de la société Haribo



Dépot Légal : 2^e trimestre 2021
le gérant de la publication :
Alain AVENTURIER
Secrétaire Perpétuel

Cette page ne sera pas incluse dans votre ouvrage final imprimé.
Elle est utilisée uniquement lors du processus de fabrication.

R

148x210

ACADEMIE DE NIMES

Bulletin 2020

n°161

Cette page ne sera pas incluse dans votre ouvrage final imprimé.
Elle est utilisée uniquement lors du processus de fabrication.

V

148x210
ACADEMIE DE NIMES
Bulletin 2020
n°161